

PARLEMENT WALLON

SESSION 2016-2017

COMPTE RENDU AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission des travaux publics, de l'action sociale et de la santé

conjointement avec

Commission de l'éducation et Commission de la culture et de l'enfance
du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Commission des affaires sociales du Parlement francophone bruxellois

Mercredi 25 janvier 2017

*Application de l'art. 161 du règlement

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme de Grootte, Présidente du Parlement francophone bruxellois, Mme Kapompole.....	1
<i>Auditions</i>	2
<i>Plan transversal Autisme</i>	2
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Vienne, Defrang-Firket, Désir, Salvi.....	2
<i>Exposé de M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	2
<i>Exposé de Mme Fremault, Ministre bruxelloise des Familles, des Personnes handicapées, de l'Action sociale et des Relations internationales</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Fremault, Ministre bruxelloise des Familles, des Personnes handicapées, de l'Action sociale et des Relations internationales, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	6
<i>Exposé de Mme Schyns, Ministre communautaire de l'Éducation</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, Ministre communautaire de l'Éducation, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	6
<i>Exposé de Mme Greoli, Ministre communautaire de la Culture et de l'Enfance</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Greoli, Ministre communautaire de la Culture et de l'Enfance, Mme Fremault, Ministre bruxelloise des Familles, des Personnes handicapées, de l'Action sociale et des Relations internationales, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, Mme Schyns, Ministre communautaire de l'Éducation.....	7
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Defrang-Firket, Trotta, Salvi, Persoons, Moureaux, Mme Morreale, Mme Rousseaux, Maison, M. du Bus de Warnaffe, Mmes Zrihen, Gonzalez Moyano, Leal Lopez, Emmery, El Yousfi, Huytebroeck, Lecomte, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, Mme Fremault, Ministre bruxelloise des Familles, des Personnes handicapées, de l'Action sociale et des Relations internationales, Mme Greoli, Ministre communautaire de la Culture et de l'Enfance, Mme Schyns, Ministre communautaire de l'Éducation, Mme de Grootte, Présidente du Parlement francophone bruxellois.....	11
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	32

<i>Liste des intervenants</i>	33
<i>Abréviations courantes</i>	34

PARLEMENT DE WALLONIE

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

PARLEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

COMMISSION DE L'ÉDUCATION

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ENFANCE

PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Présidence de Mme Gahouchi, doyenne d'âge

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 16 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

Il me revient l'immense plaisir de vous accueillir dans ce superbe hémicycle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'aurai aussi le plaisir de présider cette commission conjointe, une commission un peu exceptionnelle, entre le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Parlement wallon et le Parlement de la Cocof.

Il me revient aussi l'immense plaisir de présider cette commission, puisque apparemment, mais vous pouvez l'oublier très vite, je suis la doyenne d'âge.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente. - Je vais expliquer le déroulement de nos travaux de ce matin. À ma droite, j'ai l'immense plaisir d'accueillir, mais elle connaît très bien les lieux, Mme de Groote, qui a siégé parmi nous. Elle va vous expliquer pourquoi elle préside la commission de la Cocof dans deux petites secondes. À ma gauche, j'ai l'immense plaisir de recevoir ma collègue Mme Kapompole, qui représente la commission de M. le Ministre Prévot du Parlement wallon.

Je voudrais aussi remercier M. Knaepen, qui n'est pas ici mais qui est dans l'hémicycle, qui préside la Commission de la petite enfance de Mme la Ministre Greoli.

Je vais céder la parole à Mme de Groote et à Mme Kapompole pour vous expliquer leur rôle et pourquoi elles sont là, aujourd'hui, puisque normalement nous attendions une autre présidente.

La parole est à Mme de Groote.

Mme de Groote, Présidente du Parlement francophone bruxellois. - Je suis Julie de Groote et je suis présidente du Parlement francophone bruxellois, mais je remplace, ici, la présidente et les vice-présidents de la Commission des affaires sociales du PFB, c'est-à-dire Mme Dufourny, Mme Carthé et M. Kompany qui sont à l'enterrement de M. Hervé Gillard. Ils étaient désolés de ne pas pouvoir présider ou coprésider cette commission, puisque c'est une grande première, c'est une belle première, sur un sujet fort, qui a mobilisé la plupart des députés pendant des années.

À chaque fois que l'on s'est retrouvés, face à des associations de parents qui portaient souvent les cas personnels assez douloureux de leur enfant en matière d'autisme, ils nous disaient : « Le problème, c'est la transversalité ». Le problème est justement de pouvoir faire des passerelles entre les différents niveaux de compétence, que ce soit l'Aide aux familles, l'Aide aux personnes handicapées, l'Éducation, le Transport, et cetera.

C'est une très belle grande première de pouvoir répondre à cette demande forte, en entendant la réponse apportée par les différents ministres concernés.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Comme vous l'avez dit, je préside la Commission des travaux publics, de l'action sociale et de la santé pour le Parlement wallon. Je voudrais aussi saluer cette initiative qui nous réunit, ici, au sein du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour des commissions qui, finalement, travailleront conjointement sur un sujet d'importance et qui fait l'objet, notamment au sein de ma commission, de questions, d'interpellations, de questionnements et de demandes diverses et variées, qui relaient les préoccupations des familles particulièrement touchées par l'autisme.

Je voudrais aussi saluer le fait que les différents ministres sont présents mais pas uniquement ceux qui sont censés nous présenter un exposé ce matin, mais aussi celles et ceux qui sont concernés par la matière et qui se sont mobilisés ce matin pour participer à nos échanges.

Je serai prête, quand vous donnerez le signal, pour désigner un rapporteur ou une rapporteuse au sein de notre commission, comme cela doit se faire pour chaque commission.

AUDITIONS

PLAN TRANSVERSAL AUTISME

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les auditions sur le plan transversal Autisme.

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - Je vais expliquer comment se déroulera cette commission conjointe des différents parlements.

Comme dans nos commissions, nous avons un ordre des travaux et nous devons désigner un rapporteur par commission. Nous allons prendre note. Il y a donc la Commission de l'éducation, la Commission de la culture et de l'enfance, la Commission du Parlement wallon et la Commission de la Cocof.

Je vais commencer par la Commission de l'éducation.

Je vous propose, pour le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Monsieur Knaepen, de désigner un rapporteur et un corapporteur, puisque nous avons deux commissions.

La parole est à Mme Vienne.

Mme Vienne (PS). - Nous proposons Mme Trotta pour la Commission de l'éducation.

Mme la Présidente. - Pour la Commission de la culture et de l'enfance, la parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Je propose Mme Durenne comme corapporteuse.

Mme la Présidente. - Pour la Commission de la Cocof, la parole est à Mme Désir.

Mme Désir, Députée au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PS). - Je propose Mme El Yousfi comme corapporteuse.

Mme la Présidente. - Pour le Parlement wallon, la

parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Je propose Mme Leal Lopez comme corapporteuse.

Mme la Présidente. - Mmes Durenne, Trotta, El Yousfi, Leal Lopez, sont désignées en qualité de rapporteuses à l'unanimité des membres.

Je voudrais remercier ce très beau panel de ministres qui nous a fait l'immense plaisir d'être parmi nous. Madame Fremault, soyez la bienvenue parmi nous. Madame Schyns, ici, vous êtes chez vous, Madame Greoli aussi. Je voudrais aussi remercier M. Prévot qui a connu cet hémicycle et qui représente, aujourd'hui, le Parlement de Wallonie.

(Réaction de M. le Ministre Prévot)

Votre ministère évidemment.

Nous allons commencer par une présentation de M. le Ministre Prévot avec un PowerPoint que nous allons visionner de suite.

Audition de M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Bonjour à chacun et à chacune, en premier lieu, par galanterie et par conviction, à mes collègues ministres des autres niveaux de pouvoir, aux parlementaires, collaborateurs et également aux représentants d'associations qui ont souhaité aussi participer à ces échanges.

La configuration des lieux, à titre personnel, génère quelques frustrations, puisque c'est assez frustrant d'expliquer les choses sans avoir la capacité, outre votre regard, Madame la Présidente, de voir celui des parlementaires à qui mon exposé s'adresse en premier ressort mais grâce à la technologie, on aura l'occasion de pouvoir interagir positivement.

On est en train de chercher à éteindre la lumière sur le grand écran pour que vous puissiez lire avec plus de facilité le PowerPoint.

Nous avons effectivement travaillé de concert, Mmes les ministres Fremault, Schyns, Greoli et moi-même, parce qu'il nous semblait indispensable, enfin, de doter l'espace francophone d'une politique volontariste en matière d'autisme. Il faut reconnaître que c'est avec 10 ans de retard par rapport à la Flandre que l'autisme a enfin été pleinement reconnu. Si cela a été avec 10 ans de retard, cela fait seulement une douzaine d'années que l'autisme a été pris en considération, plus ou moins adéquatement, dans l'espace francophone mais avec une

nécessité forte de répondre aux appels, aux attentes et aux besoins des différentes associations, singulièrement des parents qui sont mobilisés au sein des associations.

Notre volonté était très clairement d'apporter un premier élément de réponse. Je parle bien de premier élément de réponse volontariste, dans la mesure où nous sommes bien conscients que ce plan transversal Autisme, s'il a le grand mérite d'exister, s'il a le grand mérite pour une première fois d'avoir réuni différents niveaux de pouvoir dans l'espace francophone, il est aussi une épreuve à devoir améliorer et il n'a pas la prétention d'apporter 100 % des réponses à 100 % des cas de figure.

S'il a été construit avec nos cabinets ministériels respectifs, il a été aussi, et avant tout, construit avec l'implication et la participation des associations représentatives du secteur ou les professionnels du secteur. Je ferai l'économie de lister la longue liste des personnes qui ont pu être contactées en amont de la rédaction de ce plan mais incontestablement, c'est un plan que nous avons souhaité coconstruire avec les acteurs du secteur et qui devra être, dès lors, probablement en fin de législature, remis au goût du jour avec les acteurs du secteur, à la lumière de ce qui aura déjà été réalisé comme actions et engrangé comme résultats d'ici 2019.

Je pense important de rappeler également que, par nature, les troubles du spectre autistique sont très diversifiés. Il y a presque autant de cas de figure qu'il y a de jeunes ou de moins jeunes ayant un trouble du spectre autistique. Il peut y avoir une certaine frustration dans le chef des parents qui ont pu prendre connaissance du plan, puisque par nature – et c'est humain – la volonté, en lisant pareil plan, est de voir comment il apporte une réponse circonstanciée au cas particulier vécu pour son enfant ou l'adulte dans son cercle familial.

Or, l'on sait qu'en matière d'autisme, les seules réponses pertinentes sont des réponses à la carte, des réponses personnalisées. Cette démarche individualisée de la réponse publique peut parfois mal s'accommoder d'une approche qui par nature est plus générale, puisque quand les ministres se mobilisent, quand ils tracent les lignes d'actions, quand ils identifient une table des matières autour de laquelle articuler les projets, il doit y avoir, ne fut-ce que dans le phrasé, une portée suffisamment générale que pour y inclure un maximum des cas de figure.

Ce hiatus entre l'aspiration à une réponse individualisée par rapport au vécu particulier de l'enfant ou de l'adulte ayant un trouble autistique versus le volontarisme public, qui s'exprime dans des termes parfois plus génériques, est un hiatus qui peut parfois être source de frustration mais qui nous impose plus que jamais, dès lors, dans les actions concrètes, qui seront menées à la lumière de ce plan, d'avoir, là, des réponses les plus individualisées possibles.

Je me souviens que dans le cadre de la rédaction de

ce plan, on a eu aussi certains relais qui demandaient pour que l'on prenne le parti d'une approche, d'une école plus qu'une autre. Or, l'on sait qu'entre les approches plus orientées sur le comportement, d'autres plus sur la psychanalyse, il y a des divergences de vues. Il n'appartient pas, me semble-t-il, aux ministres de décider laquelle de ces écoles doit s'imposer, puisqu'en fonction du trouble du spectre autistique, chacun a besoin d'une réponse adaptée et qui s'accommodera, dans certains cas de figure, d'une approche plus comportementaliste, là où dans d'autres cas de figure, c'est davantage l'approche plus psychanalytique. Il fallait justement laisser ce champ ouvert.

Le plan a pour vocation de témoigner d'un volontarisme fort, de la part des différents exécutifs francophones, pour se saisir de cette thématique et apporter une réponse aux attentes légitimes et nombreuses qui se sont exprimées, depuis quelques années.

Si vous avez quatre ministres présents devant vous, il en manque peut-être une – et non des moindres – qui pourrait être Mme De Block. Le Fédéral n'est pas nécessairement à la première des manœuvres pour la mise en œuvre de ce plan mais comme le plan l'indique, il ne faut pas nier qu'il y a aussi, dans l'éventail des mesures à devoir prendre pour répondre aux besoins exprimés par les familles, des mesures qui restent du ressort fédéral.

Je pense singulièrement à une plus large et meilleure prise en charge des frais de logopédie qui sont revenus de manière régulière comme expression de la part des parents qui nous ont expliqué, avec beaucoup d'émotion et c'est bien légitime, les difficultés auxquelles elles étaient confrontées, le surcoût que l'accompagnement représentait pour offrir un service essentiel, primaire et de base, qui est d'offrir à son enfant la faculté de s'exprimer, la faculté de pouvoir simplement parler.

Si le Fédéral n'est pas parti à la cause dans cette démarche, je ne doute pas que chacun veillera aussi dans ses relais à ce qu'il puisse y avoir une prise en considération appropriée des attentes et des besoins. Je le dis, non pas en m'inscrivant dans une démarche clivante par rapport au Fédéral mais dans une démarche visant à rappeler que, de manière complémentaire, à ce plan transversal Autisme, il y a aussi des attentes formulées par les familles qui le concerne et dont il pourrait apporter des éléments de réponse.

Nous avons souhaité articuler le plan transversal Autisme autour de huit thématiques. Huit thématiques que nous n'avons pas sucées de notre pouce, en nous levant un matin, mais qui répondaient le mieux aux attentes et aux aspirations exprimées par les associations rencontrées et par les professionnels du secteur, avec lesquels les concertations préalables ont également été menées.

Je vais d'abord les lister avant de les détailler avec

mes collègues.

Le premier axe est celui de l'état des lieux puisqu'en la matière, force est de constater qu'il y a des études multiples, plurielles, pas toujours convergentes, avec aussi – on le constate singulièrement en Wallonie dans bien d'autres secteurs – des relevés statistiques parfois bien pauvres, en tout cas pas suffisamment complets.

Il est nécessaire aussi de mieux cibler les contours du public et des demandes de ce public en matière d'autisme et plus largement de handicap de grande dépendance, puisqu'il y a aussi le souci, que nous avons conjointement manifesté, de ne pas omettre de prendre en compte un phénomène qui a vu le jour, avec plus d'acuité encore, ces dernières années et qui nécessite des réponses, demain, très fortes, c'est celui aussi du double diagnostic pour lequel nombre de travailleurs du terrain ne disposent pas des formations appropriées. Ils nous disent se sentir quelque part dépourvus, à la fois quant aux structures d'accueil mais également dans l'approche méthodologique par rapport à la question du double diagnostic.

Cet état lieux nous semble l'étape indispensable pour calibrer de la meilleure des manières les réponses que le pouvoir public doit apporter.

Le deuxième élément, c'est le dépistage et l'annonce du handicap. Le dépistage qui doit être aussi précoce que possible pour maximaliser les chances d'un accompagnement approprié du trouble du spectre autistique et de l'intensité de celui-ci. On a parfois des troubles légers, d'autres bien plus prononcés et qui nécessitent un accompagnement, je le redis, « à la carte », avec un enjeu non seulement du dépistage précoce mais aussi de l'adéquation de l'annonce du handicap pour ne pas être dans le registre d'une annonce médicale froide mais davantage dans le registre d'une annonce empathique et humaine. Cela reste inévitablement un choc et souvent une source d'inquiétude, d'incompréhension, voire de culpabilisation, dans le chef des parents. C'est un élément extrêmement important aussi pour que les parents et l'entourage familial puissent accompagner au mieux, sans stigmatiser, sans culpabiliser, l'enfant qui fait face à un trouble du spectre autistique.

Le troisième enjeu, c'est celui de l'information et de la sensibilisation. Les mots parlent d'eux-mêmes. Cette diversité des troubles autistiques n'est pas encore bien connue du grand public, de certains professionnels eux-mêmes qui disent être, parfois, sur le terrain, confrontés à ces troubles, sans nécessairement avoir été formés dans leur cursus professionnel antérieur ou académique à ces enjeux. C'est un élément important.

Le quatrième enjeu, c'est la formation. Celle-ci a ici un double visage : la formation à l'égard des professionnels, bien entendu, qui sont demandeurs de disposer d'outils pour mieux appréhender, accompagner et être efficaces dans leur travail ; la formation aussi des

parents ou des entourages familiaux, qui se sentent parfois dépourvus et qui sont demandeurs également d'outils, de conseils, d'éléments pour vivre au mieux cette aventure humaine avec leur enfant ou l'adulte confronté à des troubles du spectre autistique.

Cinquième axe du plan, c'est l'adaptation de l'encadrement à la population prise en charge. C'est une réalité vécue dans les institutions, notamment, ou par défaut d'alternatives idoines, l'on se retrouve avec des structures destinées à un handicap parfois léger à héberger des personnes confrontées au double diagnostic, sans avoir toujours les recettes miracles ou les outils pour les accompagner. Avec parfois des excès qui visent à mettre ces personnes souffrant de double diagnostic en institutions psychiatriques. Parce que là aussi, la frontière est ténue entre ce qui relève du handicap mental ou ce qui relève du trouble de la santé mentale, de la dangerosité potentielle. Il y a donc une nécessité de pouvoir aussi adapter le cadre à la population.

Sixième axe, c'est le suivi impératif à devoir mettre en œuvre pour garantir cette transversalité. Un plan doit avoir une stratégie, une vision, des actions mais aussi ne pas perdre de vue l'enjeu du monitoring et de l'évaluation ; c'est aussi un des soucis qui transpire dans le plan que nous avons résolument voulu transversal.

Septième enjeu, celui de la participation à la vie sociale. L'enjeu ne doit certainement pas se résumer uniquement à la prise en charge presque institutionnelle, oserais-je dire. Il y a tout l'enjeu, évidemment, qui est une spécificité de l'approche menée sur l'espace francophone et, j'en suis certain, pour l'espace wallon, le connaissant mieux, c'est cette démarche beaucoup plus inclusive d'intégration sociale de la personne souffrant d'un handicap. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles, notamment, la Wallonie héberge autant de personnes issues de notre pays voisin, la France, parce qu'il y a une approche beaucoup moins orientée sur le médical mais davantage sur le souci du projet de vie et de l'intégration de la personne. Cet enjeu d'intégration sociale, de vie en communauté, est un élément à ne pas négliger non plus.

Dernier élément, qui est probablement l'un de ceux sur lequel on est le plus régulièrement interpellés, sur lequel les reportages multiples ont déjà pu se faire et qui, effectivement, appelle une réaction vigoureuse parce que c'est déjà pénible de passer trois, quatre, cinq heures par jour dans les transports en commun ou dans sa voiture quand il s'agit de gagner certains pôles d'activités majeurs, pour ne pas juste cibler Bruxelles. On est d'autant plus choqués quand c'est quatre heures, le matin, et quatre heures, le soir, en transports scolaires pour des enfants déjà fragilisés. C'est aussi un axe sur lequel, il y a une demande forte exprimée par les parents et sur laquelle nous avons souhaité pouvoir réagir.

Maintenant que la structure de ce plan vous est connue ainsi que les motivations qui nous ont amenés à

articuler ce plan autour de ces axes, permettez-nous alors de commencer à vous en exposer le détail. Le détail par les actions mais aussi le détail par les réalisations, puisque ce plan a un peu moins d'un an, il est fort jeune, je pense qu'il date de neuf mois. C'est un plan qui ne peut pas, inévitablement, après neuf mois, avoir déjà procuré 100 % de satisfaction et la plénitude de ses résultats. Vous voyez bien que quand l'on adopte une déclaration de politique communautaire ou régionale, ce n'est pas pour autant que, dans les six mois qui suivent, la totalité de ces déclarations est mise en œuvre. Il y a un espace-temps que nous avons considéré, comme étant de l'an dernier jusqu'à la fin de cette législature, pour engranger des résultats concrets.

Néanmoins, en neuf mois, il y a déjà des réalisations qui ont été menées, il y a déjà des budgets qui ont été débloqués, il y a déjà des projets qui ont été sélectionnés. C'est important de le dire parce que c'est ce qu'attendent plus que jamais les opérateurs de terrain. C'est de ne pas simplement avoir un plan sympathique, agréablement mis en page, mais qui reste dans un tiroir. C'est, au contraire, de voir que le volontarisme qui en amont a présidé à la rédaction de ce plan transversal se poursuit en aval de son adoption par la mise en œuvre de projets concrets.

Nous allons pouvoir développer maintenant ces axes, en veillant à ce que mes collègues, pour leur niveau de compétence et de pouvoirs respectifs, puissent exposer leur propre volet. Pour me permettre de continuer de conserver le micro quelques instants avant de le passer, poursuivons donc l'analyse en commençant par la Région wallonne et cet axe 1 permettant de mieux faire un état des lieux des manques de solutions.

Très clairement rappeler qu'en ce qui concerne l'offre de services, l'AViQ qui est donc l'Agence wallonne pour une vie de qualité dispose déjà d'un cadastre de l'offre de services d'accueil et d'hébergement pour les personnes handicapées. Catalogue qui est d'ailleurs disponible pour tout un chacun et pour les familles sur le site Internet de l'Agence auprès de l'un de ses sept bureaux régionaux ou encore en téléphonant au numéro vert gratuit de l'agence, le 0800.16061 et là, on retrouve les coordonnées complètes de tous les services, le profil et le nombre de personnes pouvant y être accueillies.

Mais il y a un débat qui a, depuis longtemps, animé le secteur et qui, enfin, vient de se clôturer, vous le voyez, c'est tout récent, il y a une quinzaine de jours. C'est cette démarche de la liste unique de l'AViQ qui a été mise en place fin décembre pour le volet « adultes ». Je dirai un mot du volet « jeunes » par la suite.

L'objectif, clairement, est de pouvoir identifier les personnes qui sont en recherche active de solutions. Je parle bien de personnes en recherche active de solutions parce qu'auparavant, on recensait les personnes qui avaient une décision valide de prise en charge, mais seulement un tiers de ces personnes étaient, dans les

faits, réellement en recherche de solutions, à court ou à moyen terme.

Là, on est dans une démarche qui est beaucoup plus à jour sur les besoins à devoir rencontrer à court terme. Ce sont, à ce stade, uniquement les agents des bureaux régionaux de l'AViQ qui peuvent alimenter directement cette liste. Le développement informatique qui est en cours devrait permettre, à terme, à tous les opérateurs du secteur, de l'accueil et de l'hébergement, de pouvoir introduire eux-mêmes, dans cette base de données, les informations relatives aux personnes qui se présentent pour un accueil ou un hébergement.

C'est une liste qui va pouvoir être aussi ajustée en fonction de l'urgence des situations et les services auront d'ailleurs comme obligation minimale, au niveau de l'admission, d'accueillir une personne figurant sur cette liste. Parce que l'on a déjà remarqué aussi un effet détestable en matière de ce que l'on appelle dans le jargon, les cas prioritaires, c'est-à-dire les cas les plus urgents de prise en charge, qui sont souvent aussi les plus lourds. Parce que s'ils restent sur une liste et qu'ils ne sont pas encore en institution c'est parce qu'il est compliqué de leur trouver, soit une place disponible, soit une place présentant le profil adéquat de prise en charge par rapport à l'intensité de leur trouble. Et comme les institutions sont dans une démarche « au grand choix » pour accueillir ou héberger les personnes, les cas les plus lourds restaient souvent sur la bande « des pneus crevés », ce qui est inadmissible, d'autant que quand on est dans une démarche soit de service public soit largement financée par le service public, il y a aussi une obligation de prise en considération et en charge de ces cas. J'y reviendrai à travers les montants débloqués pour les cas prioritaires. Mais là il faut aussi que demain chacun fasse un effort de prise en accueil ou en hébergement de ces cas les plus sensibles.

C'est cette liste unique de l'AViQ qui est à la fois un outil de gestion de l'offre et de la demande, au bénéfice des personnes handicapées, des familles, des services de l'administration. C'est aussi un outil statistique qui nous permettra, demain, de mieux identifier le périmètre des solutions à devoir trouver.

Pour ce qui concerne les jeunes, c'est au départ de l'enseignement que ce recensement sera réalisé, dans un premier temps du moins. Mais l'opérationnalisation de la liste unique se poursuivra également sur ce volet « jeunes » durant toute l'année 2017. L'étape suivante consistera à mettre en commun les informations. Ce n'est pas un recensement qui était imposé dans le secteur de l'enseignement jusqu'alors, alors qu'il constitue probablement la première porte d'entrée, la plus simple, la plus aisée, pour pouvoir avoir une identification du profil de la demande.

Je terminerai mon propos, à ce stade, là-dessus, cédant alors la parole à mes collègues pour les autres enjeux avant de revenir dès lors que la Wallonie sera concernée.

Exposé de Mme Schyns, Ministre communautaire de l'Éducation

Exposé de Mme Fremault, Ministre bruxelloise des Familles, des Personnes handicapées, de l'Action sociale et des Relations internationales

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Fremault.

Mme Fremault, Ministre bruxelloise des Familles, des Personnes handicapées, de l'Action sociale et des Relations internationales. - Merci, Monsieur Prévot.

Voici l'état des lieux, aussi au niveau de Bruxelles. Vous voyez toute une série de chiffres qui apparaissent dans le PowerPoint.

En ce qui concerne les adultes, au 31 décembre 2016, l'interface des situations prioritaires recensait 249 adultes sur les listes de demandes d'aide. Ce sont principalement des adultes polyhandicapés. On distingue, au sein de ces chiffres, 26 personnes atteintes d'autisme, 41 présentant un double diagnostic.

Différentes situations se présentent : personnes sans solution, des situations d'accueil partiel ou des personnes en situation dite inadaptée.

En ce qui concerne les enfants, selon les chiffres, toujours au 31 décembre 2016, l'interface, toujours des situations prioritaires, recensait 81 jeunes mineurs en demande d'aide, 19 d'entre eux sont autistes et 10 présentent une situation de double diagnostic.

On a toute une série de besoins identifiés qui vont varier par rapport à ces cas. Certains enfants ont une école, mais ont besoin d'un support aux situations critiques avec, par exemple, des troubles du comportement qui sont importants. D'autres ont une solution satisfaisante, mais demandent, par exemple, en plus du répit. Enfin, certains sont soit au domicile sans aucune solution, soit ont une solution dite inadaptée avec, par exemple, des aller-retour en hôpital psychiatrique.

On est dans une complexité de situation qui se révèle souvent au carrefour de toute une série de compétences : entre l'Enseignement, l'Aide à la jeunesse, la Santé, les hôpitaux, les psychiatres, le Handicap, les CPAS et toute une série d'entités qui interagissent sur la problématique. D'où l'objectif aussi qui nous a poussés à rédiger un plan transversal.

Au 31 mars 2017, pour les jeunes et les adultes, nous aurons la capacité de croiser ces chiffres actualisés avec les listes d'attente des centres, ce qui va nous permettre encore d'affiner toute une série de chiffres et de paramètres, mais surtout d'éviter les doublons.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Schyns.

Mme Schyns, Ministre communautaire de l'Éducation. - En ce qui concerne la Fédération Wallonie-Bruxelles, ceux qui sont en Commission éducation connaissent l'existence du site web qui permet de reprendre les places qui sont disponibles dans les écoles maternelles et primaires. L'objectif pour la rentrée 2017, c'est que, sur ce site, l'on puisse aussi retrouver les places disponibles pour les pédagogies adaptées, notamment celles réservées à l'autisme, mais également d'avoir une liste pour le secondaire. Pour le moment, cela ne concerne que les places en primaire. Le site : www.placescolesmaternellesetprimaires.cfwb.be.

Cela, c'est par rapport à la question des listes et à la manière dont on peut, le plus possible, permettre aux parents de voir quelles sont les possibilités et les disponibilités. L'objectif est, à terme, de créer aussi une liste unique en partenariat avec les Régions, à la fois pour les places dans les écoles, mais aussi pour les places dans les autres lieux d'accueil puisque, parfois, les parents sont à la recherche des deux solutions.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Après l'axe 1, l'axe 2 en toute logique, concernant la question du dépistage et de l'annonce du handicap, pour ce qui concerne la Wallonie, on va pérenniser et on a pérennisé le soutien apporté à la plateforme « Annonce du handicap » via une convention désormais pluriannuelle, ce qui offre aussi des perspectives, ce qui évite la fragilité des démarches ; ce qui permet surtout aussi de garder le personnel. Dans le cadre de subventionnement aux ASBL, dès lors que les subventions ne sont que dans une perspective annuelle, il y a souvent le risque de perdre la qualité du personnel engagé puisque la fragilité de leur contrat de travail fait qu'ils se tournent vers d'autres horizons. Offrir un financement pluriannuel, c'est aussi garantir la poursuite du service de qualité.

Nous avons veillé, au-delà du financement de 60 000 euros par an, à ajouter dans le cadre de la convention convenue deux nouvelles missions, deux objectifs spécifiques supplémentaires à cette plateforme « Annonce du handicap ». C'est, d'une part, le référencement vers des sites spécifiques à l'autisme en concertation avec le secteur associatif et les professionnels autour de l'autisme et, d'autre part, la participation à la réalisation d'une brochure sur l'annonce et la recherche du diagnostic d'autisme en collaboration avec les associations et les services actifs dans le secteur.

S'agissant du soutien qui est conjoint avec Bruxelles à l'initiative Start du SUSA, qui est en quelque sorte le

centre de référence en la matière du côté de Mons, le soutien à l'initiative Start vise à former les médecins généralistes au dépistage aussi précoce que possible. Ce soutien a été intensifié et est cumulé avec Cap48 qui permet, avec l'apport de la Wallonie et de la Région de Bruxelles-Capitale, d'octroyer 126 000 euros en 2017 au projet qui vise, non seulement, à étendre l'action spécifique Start sur le Hainaut, mais également à instaurer un repérage le plus rapide possible des troubles de la communication et des interactions sociales chez les enfants de 15 à 36 mois, et ce, en s'appuyant sur le réseau médicosocial de la petite enfance et en veillant également à apporter une guidance parentale personnalisée. Qui mieux que la ministre en charge de l'Enfance pourra compléter mon propos ?

Exposé de Mme Greoli, Ministre communautaire de la Culture et de l'Enfance

Mme la Présidente.- La parole est à Mme la Ministre Greoli.

Mme Greoli, Ministre communautaire de la Culture et de l'Enfance. - Ce que je fais avec plaisir.

Je pense qu'il y a un élément qui est important de mettre en évidence, c'est que le diagnostic d'autisme ne peut se faire avec une certaine justesse qu'une fois atteint l'âge de deux ans, voire de trois ans.

Il est important de prendre conscience, c'est un des aspects importants de la transversalité – on y reviendra tout à l'heure – mais aussi du travail avec les professionnels de la petite enfance, que l'ONE accompagne dans une sensibilisation, en particulier à ce que j'appellerais les retraits d'interaction ou les retraits relationnels. Pourquoi ? Parce qu'il est important que, dès qu'il y a les premières caractéristiques ou les premières inquiétudes, il puisse y avoir une sensibilisation de l'ensemble du personnel de l'accueil. Je rappelle que le personnel de l'accueil n'est pas un personnel soignant. C'est un personnel du *care*, ce n'est pas un personnel du *cure*. Il est important que ce personnel soit en capacité de relayer vers les personnes qui, elles, sont en capacité d'accompagner, de manière professionnelle, les parents.

C'est dans cette collaboration entre l'ONE, l'AViQ et PHARE, que se trouve toute une série d'initiatives prises sur lesquelles je pourrai revenir tout à l'heure en matière de formation, de sensibilisation.

S'il n'y a pas de spécificité au niveau de l'ONE au départ, il y a, en tout cas, une prise en compte directement de tout ce qui est révélation ou sensibilisation au retrait relationnel.

Je passe la parole à la ministre Fremault sur ce qui

se passe à Bruxelles.

Mme Fremault, Ministre bruxelloise des Familles, des Personnes handicapées, de l'Action sociale et des Relations internationales. - Un point sur les centres de références autisme en Région bruxelloise, de façon globale, on en compte neuf en Belgique ; ils sont subventionnés par l'INAMI, quatre en Flandre, deux en Wallonie et trois à Bruxelles, c'est-à-dire Saint-Luc, la VUB et l'UDERF. À Bruxelles, ils sont dépendants de la compétence santé et ils ont trois missions :

- d'abord, réaliser un diagnostic quand il y a une suspicion d'un trouble autiste ;
- ensuite, faire et composer un programme coordonné avec une équipe pluridisciplinaire ;
- enfin, évaluer les aptitudes et difficultés de la personne dans toute une série de domaines, que ce soit le fonctionnement intellectuel, que ce soit la communication, que ce soit la motricité.

Un travail est opéré aujourd'hui par le service Phare qui collabore, de manière intensive, avec ces services pour orienter les jeunes enfants vers les services d'aide qui sont les plus adaptés à leur situation, en fonction des paramètres que j'ai évoqués.

En novembre dernier, j'ai souhaité notre participation à la Journée de coordination des centres de référence autistique. Cela traduisait notre volonté de renforcer la collaboration, les synergies, de présenter aussi les actions du plan Autisme. Je pense qu'il est fondamental de connaître les expériences de terrain, de voir aussi l'articulation complexe entre les domaines du handicap et de la santé. Le retour de ces centres de référence insistait fort sur la nécessité de prise en charge des frais de logopédie par le Fédéral. C'est un combat à mener collectivement.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - La question de la sensibilisation et de l'information est relative à l'axe 3 et l'axe 4 est relatif à la formation. S'agissant de la Wallonie, nous avons un guide des bonnes pratiques établi par un groupe de travail composé de membres issus du Conseil d'avis pour l'accueil et l'éducation de feu l'AWIPH. Sa diffusion à l'ensemble des services d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement est prévue pour ce début d'année 2017. Le nouveau catalogue de formations de l'AViQ reprend des modules qui sont désormais exclusivement dédiés à l'autisme. Il sera disponible en 2017 pour l'ensemble des professionnels de services. Dès lors, ce ne sont pas moins de 17 modules relatifs à l'autisme qui seront proposés aux professionnels du secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'accompagnement en milieu de vie, dans le cadre du pôle 3, donc le catalogue de formations thématiques.

Ces modules abordent diverses facettes de la problématique, par exemple, les bases, les définitions, les méthodes, les projets individualisés pour les personnes autistes, les activités, les troubles du

comportement, la vie affective, relationnelle et sexuelle, le partenariat avec les familles et j'en passe. Tous ces modules sont à chaque fois déclinés pour les jeunes et pour les adultes.

En outre, le service formation de l'AViQ propose, dans le cadre de son pôle 2, la possibilité pour chaque service d'organiser une formation pour son personnel, avec un budget de 2 500 euros par an. Le service décide lui-même de la thématique et du formateur. Des formations relatives à l'autisme font régulièrement l'objet de cette demande.

Toujours pour les professionnels et les services, la brochure relative à l'autisme intitulée « Approche des troubles du spectre autistique, repère les bonnes pratiques à l'attention des professionnels » devrait paraître dans les prochaines semaines. Pour rappel, il s'agit d'un guide qui émane des travaux d'un groupe de travail à destination des services généraux et des services de l'agence.

Concernant par contre les familles, des modules de formation sont également prévus ; modules qui reprennent également des thématiques comme les bases, les définitions, les méthodes, et cetera, que j'ai pu évoquer tout à l'heure. Il existait déjà deux modules de trois jours chacun en 2016 et l'administration a pu, à cette occasion, rencontrer les familles et mieux cibler dès lors leurs besoins, leurs attentes pour ajuster le tir des nouveaux modules plus spécifiques qui vont voir le jour dès 2017.

Les formations parcourront donc à la fois les aspects théoriques, les caractéristiques, les particularités du fonctionnement psychologique et sensoriel des personnes avec un trouble du spectre autistique, des approches éducatives et thérapeutiques, les stratégies d'intervention qui sont recommandées, mais aussi des aspects plus pratiques comme le développement de la communication, qu'elle soit réceptive ou expressive, le choix et le développement d'activités ludiques, le décryptage des problèmes de comportement, les stratégies d'intervention, l'apprentissage de l'autonomie et j'en passe. Une journée de conférence est prévue spécifiquement à l'attention des services pour leur présenter le nouveau catalogue de formation. Une journée sera également consacrée aux familles pour leur présenter le programme de ce projet bien spécifique.

Je précise aussi que l'APPA organise également des formations à destination du public ou des professionnels des secteurs. C'est ainsi que les moniteurs de la Fédération multisports adaptés ont suivi des modules de formations pour pouvoir mieux accueillir ces publics lors de leurs activités et stages. Je sais aussi qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'IFC organise plusieurs formations qui seront maintenues, voire renforcées si elles rencontrent le succès espéré.

Mme Fremault, Ministre bruxelloise des Familles, des Personnes handicapées, de l'Action sociale et des

Relations internationales. - Un soutien conjoint des deux Régions a été octroyé en 2016, à l'ASBL

Participé, via le système de cofinancement que vous connaissez, le CAP 48, pour un montant total de 30 000 euros. Ce financement a permis à la publication de brochures, d'informations et de renouvellement du site Internet qui est totalement dédié à l'autisme. L'ASBL a pour but l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes d'autisme et leurs proches, par la mise au point de la diffusion d'outils d'information et de formation.

La diapositive suivante concerne Bruxelles. L'organisation de conférences et de journées de formations destinées aux familles et aux professionnels, des financements peuvent être octroyés à Bruxelles via le service Phare en complétant un formulaire de demandes de subventions en initiative. Un budget avait déjà été réservé en 2015 et en 2016 spécifiquement pour des formations. Celui-ci est également prévu en 2017. Un autre exemple est l'octroi d'une subvention pour l'organisation d'une journée de sensibilisation à Bruxelles qui était l'opération « Chaussettes bleues » portée par une nouvelle association qui est « Autisme en action ». Une demande est en cours à ce stade et l'opération devrait être renouvelée le 2 avril prochain.

Pour les professionnels, les subsides de fonctionnement des centres prévoient un pourcentage spécifique destiné aux formations. Chaque centre est évidemment libre de choisir les formations en fonction de ses besoins. Je vais être particulièrement attentive aux éventuels projets de sensibilisation et de formation qui me seront soumis et qui ont pour objectif d'aider les parents à s'occuper de leurs enfants atteints d'autisme, et ce, au regard de toute une série de recommandations, dont celles qui sont fournies par la KCE, tout en sachant que la qualité de l'offre – cela reste fondamental – est un critère déterminant et qui, évidemment, par rapport à la spécificité, on a encore des budgets limités.

Mme Schyns, Ministre communautaire de l'Éducation. - On en arrive à l'enjeu des formations. Concernant les formations, des budgets d'un montant de 64 000 euros ont été dégagés pour l'année scolaire dernière. Vous avez la liste dans les diapositives des différentes formations qui ont été organisées. Il y en a qui sont généralistes, d'autres sont longues, à la fois avec de la formation théorique, mais aussi de l'observation sur le terrain et des formations qui sont liées à l'approche de la méthode TEACCH qui est une méthode qui convient particulièrement aux enfants porteurs du spectre autistique. Cela concerne aujourd'hui 430 personnes qui ont été formées sur les deux dernières années. L'objectif est de continuer et d'amplifier ce type de formation en fonction des demandes. Vous allez le voir dans les diapositives suivantes, à partir du moment où des écoles ou des classes se créent en lien avec justement les enfants qui présentent ce type de trouble, la demande de formation est amenée à grandir également.

Je continue sur les deux diapositives suivantes : pour la rentrée prochaine – je pense que c'est vraiment une nouveauté – il y aura une fiche spécifique « autisme » qui sera disponible pour l'ensemble des écoles. Cent mille euros ont été consacrés, sur les deux dernières années, pour la rédaction de ces fiches, avec des spécialistes en la matière et notamment des experts du SUSA. Le SUSA nous a également aidés pour la rédaction et la diffusion d'une brochure, en lien avec le plan que l'on vous présente aujourd'hui et la formation qui était organisée par l'IFC. L'objectif est que cette brochure soit spécifiquement dédiée pour les classes qui accueillent des élèves avec autisme.

Les deux documents, à la fois la fiche qui est plus généraliste évidemment et qui vise à sensibiliser un maximum d'acteurs, mais aussi le manuel, seront disponibles en septembre 2017. Il faudra que l'on s'organise pour les faire circuler et pour diffuser l'information de leur existence, puisque l'on sait que c'est souvent là que réside la difficulté : les outils existent, ils sont construits spécifiquement pour cela, mais l'important c'est que cela se sache.

Mme Greoli, Ministre communautaire de la Culture et de l'Enfance. - En matière de formations, j'en avais brièvement parlé tout à l'heure, mais au niveau de l'ONE, il y a vraiment une sensibilisation importante au travers d'un module de formation et d'une brochure, sur le site Excellencis-one.be qui est un site de formation en ligne des professionnels de l'enfance. Il y a à la fois un module de formation pour les médecins, pour les travailleurs médicosociaux et pour les travailleurs qui encadrent tout ce qui est accueil de la petite enfance, spécifiquement dédié à l'autisme et à la détection des signes avant-coureurs.

Par ailleurs, il y a un programme important qui est développé au niveau de la sensibilisation et de la prévention santé au travers d'un programme prioritaire pour l'ONE qui est « Promotion bonne santé mentale dès la petite enfance ». Lui aussi est destiné aux travailleurs professionnels de l'accueil à la petite enfance : médecins, travailleurs médico-sociaux et encadrement de l'accueil. Je pense que cela méritait d'être souligné aussi.

Mme Schyns, Ministre communautaire de l'Éducation. - Je poursuis avec un projet qui est vraiment un projet qui me tient à cœur. On en a déjà parlé en commission éducation, mais c'est ce projet des classes inclusives avec des budgets qui ont été dégagés avec l'aide de CAP 48. On a la possibilité d'avoir un cofinancement CAP 48 « Enseignement Région bruxelloise et Région wallonne » pour créer des classes inclusives. Bien sûr, elles ne concerneront pas toutes des enfants qui présentent des problématiques autistiques, mais elles ont comme objectif d'inclure une classe d'enfants différents dans une école ordinaire.

Il y a aujourd'hui, en Fédération Wallonie-Bruxelles, deux projets qui existent : un à Marchienne-au-Pont et

un qui existe depuis plus de 10 ans à Banneux. Ici, l'appel à projets va vraiment faire en sorte que d'autres pouvoirs organisateurs, que ce soit les communes ou des pouvoirs organisateurs libres ou encore de notre réseau WBE, puissent se lancer le défi d'avoir une classe de plus dans l'école et que cette classe permette d'accueillir des enfants différents avec des ouvertures aux différents besoins spécifiques. On ne peut pas garantir que x enfants autistes seront concernés par ces classes inclusives, mais je pense que c'est un système qui correspond bien aux attentes des parents parce que cela permet que l'enfant soit dans une classe où l'on tient compte davantage de ses besoins tout en ayant une sociabilisation. Je pense que par rapport à l'enfant autiste, c'est important qu'il puisse y avoir à la fois d'autres enfants autour de lui, mais avec une forme de protection quand même à certains moments par rapport à ce besoin parfois de l'enfant de se recentrer sur lui-même.

Bien sûr, il y a des méthodes qui pourraient être imaginées. Dans les appels à projets, on pourrait se dire que des espaces pourraient aussi être liés à ces classes inclusives puisque l'on sait que cela fait énormément de bien aux enfants autistes. En tout cas, les budgets sont là. La première réunion a eu lieu avec les trois cabinets pour voir ce que l'on allait mettre comme critère dans l'appel à projets. On a déjà reçu, suite notamment à une de mes visites à Marchienne-au-Pont, des demandes de pouvoirs organisateurs qui ont été sensibilisés et qui disent souhaiter entrer dans cette démarche. C'est une démarche qui doit, je pense, voir un accord entre le pouvoir organisateur, la direction et l'équipe pédagogique en place, ainsi que les parents parce que l'on est à chaque fois face à des partenariats. Pour que cela marche, il faut vraiment des partenariats et il faut une volonté de l'ensemble de l'équipe.

Le point peut-être sur ce qui est déjà existant et les créations de places récentes. Il y a une école dans le Brabant wallon qui a mobilisé 395 000 euros, c'est Liventourne. Il y a l'École des fantastiques qui a mobilisé 440 000 euros. Il y a l'école spécifiquement dédiée aux élèves autistes, les Astronautes, avec un budget de 1 million d'euros. On aura l'occasion, je pense, de discuter de l'état d'avancement aussi des travaux dans cette école. Puisque, on en a parlé déjà en commission, ils ont dû occuper des locaux provisoires. La situation n'était pas parfaite. On a des contacts très réguliers avec la direction générale des infrastructures pour que le dossier puisse avancer et que l'on tienne compte des congés scolaires pour les futurs déménagements.

À cela s'ajoutent les places qui ont été créées par des écoles pour répondre au besoin de scolarisation des élèves autistes, mais qui n'ont pas mobilisé forcément des budgets dédiés.

Mme Greoli, Ministre communautaire de la Culture et de l'Enfance. - Pour l'axe six de la transversalité que je vais présenter brièvement, il me paraît important de

dire en introduction de cet axe que les quatre ministres ici, mais pas seulement les ministres, aussi les parlementaires et tous ceux qui se sentent concernés par cette question, savent qu'une des difficultés des parents, mais aussi des jeunes quand ils grandissent, c'est de devoir systématiquement raconter leur histoire, systématiquement avoir l'impression que tout ce qu'ils ont vécu avant, tout ce qui a pu être mis en place avant a été oublié et que dès lors qu'ils passent de l'accueil à l'école, qu'ils passent de l'école à des activités extrascolaires, qu'ils passent dans des séjours de vacances encadrés, et cetera, à chaque fois, il faut recommencer à raconter toute son histoire avec ce que cela veut dire aussi souvent de réouvertures de blessures.

Il y a un aspect que nous avons vraiment voulu faire avancer, c'est cette transversalité, cette impression, mais pas seulement une impression, mais cette certitude, que l'enfant est connu de l'ensemble des secteurs qui peuvent interagir avec lui et que, dès lors, il y a une forme de continuité dans cette prise en charge et plus particulièrement dans cet accompagnement.

C'est pourquoi, en ce qui me concerne et dans mes compétences, j'ai demandé à l'ONE de travailler comme dans un projet prioritaire, c'est à dire l'informatisation du carnet de l'enfant pour que cette informatisation du carnet de l'enfant permette, en lien avec les autres structures, c'est-à-dire en lien avec l'AViQ, en lien avec Phare, en lien avec les structures d'enseignement et les structures médicales, de pouvoir avoir une continuité de cette prise en charge, une inscription de l'histoire de ce jeune et de cet enfant pour qu'il n'y ait plus à raconter à nouveau cette histoire et surtout à refaire des examens et surtout à réexpliquer encore et encore tout ce qui a été mis en place pour le faire avancer.

C'est pour cela que pour ce projet j'ai demandé à l'ONE – ce ne figure pas sur les diapositives – qu'il soit mis en place et avancé pour 2017, même s'il y a encore, et c'est dû à la capacité de connexion avec les autres secteurs, une nécessité d'envisager, de voir comment on peut à la fois être connecté à l'enseignement, à Phare, à l'AViQ et aux structures de l'INAMI. Dans ce pays, tout est simple à partir du moment où l'on a bien posé les problèmes.

Mme Fremault, Ministre bruxelloise des Familles, des Personnes handicapées, de l'Action sociale et des Relations internationales. - L'axe sept, c'est la participation à la vie sociale, c'est-à-dire toute une série de projets qui sont soutenus à Bruxelles pour développer une société plus inclusive, même si la plupart de ces initiatives ne sont pas réservées de manière exclusive aux personnes autistes, elles favorisent l'inclusion via la participation des actions citoyennes telles que le sport, la culture et les loisirs.

Un premier appel à projets handisport a été financé à hauteur de 50 000 euros grâce à un partenariat des ministres Sport et Handicap avec ma collègue Fadila

Laanan afin d'encourager la pratique sportive adaptée et l'inclusion des personnes handicapées dans les clubs.

Douze projets ont pu être financés en 2016. Cet appel à projets sera relancé en 2017. Je peux vous assurer, puisque j'ai déjà pu voir certaines initiatives, que cela concerne aussi une partie des personnes et des jeunes autistes.

Le projet « La soucoupe » regroupe des activités de loisirs organisées exclusivement pour des enfants autistes ou présentant de graves troubles de la personnalité. Pour les familles, c'est un temps de répit qui leur permet de souffler et les enfants participent à des ateliers créatifs et à des activités récréatives.

Renforcement des services d'accompagnement pour la troisième année consécutive, c'est une des priorités depuis le début de la législature de renforcer ces services parce que cela me semblait important d'avoir un accompagnement – qui me paraît en tout cas indispensable au quotidien – des personnes handicapées et des familles, que ce soit le handicap mental, l'autisme, le polyhandicap. On est sur un budget de plus de 300 000 euros en 2015. En 2016, +180 000 encore. En 2017, +300 000 euros également.

Enfin une nouveauté qui a été adoptée au niveau de la Région bruxelloise, la Cocof, la Cocom, c'est le *Handistreaming*. Cette nouvelle politique est mise en place depuis juillet 2015 avec l'adoption de décrets et d'ordonnances par l'ensemble des gouvernements et parlements depuis décembre 2016 qui va permettre de poursuivre l'application concrète de ce principe au sein de toutes les compétences. C'est-à-dire que, par exemple, dans toute note de gouvernement, il devra y avoir une évaluation de l'impact handicap comme nous avons pu le faire maintenant depuis de nombreuses années en matière de genre. Cela veut dire qu'au sein des cabinets ministériels, il y a une personne qui est en charge du handicap, même chose pour l'administration. Ainsi, la question du handicap se veut être abordée de façon transversale dans l'ensemble des dossiers.

De ce fait, je pourrais imaginer dans quelques mois que, s'il y a des questions sur l'emploi et le handicap, ce n'est pas toujours à la personne qui est chargée de cette compétence spécifique qu'elles seront adressées mais bien au titulaire de la compétence pleine et entière, que ce soit l'Emploi, l'Aménagement du territoire, la Mobilité, la Culture, le Sport, l'Enseignement.

Mme la Présidente. - Excusez-moi, Madame la Ministre. On me dit que nous sommes à la dix-septième diapositive et il y en a 33. Je ne voudrais pas frustrer nos parlementaires qui sont ici aussi pour vous poser des questions. Si vous me le permettez, je vous propose de terminer avec l'axe 8 et de lancer la discussion puisque, de toute façon, la discussion générale ne va pas se terminer ici aujourd'hui ; nous pourrions continuer ce débat dans nos commissions respectives. Par ailleurs, je voudrais informer les parlementaires que toutes les

diapositives seront envoyées par courriel dès la fin de cette semaine.

La parole est de nouveau à Mme Greoli.

Mme Greoli, Ministre communautaire de la Culture et de l'Enfance. – Je vais terminer par le transport scolaire. Bruxelles et Wallonie ont des situations différentes en matière de transport scolaire, puisque Bruxelles est une ville Région. À Bruxelles, ce sont les embouteillages et par conséquent le temps de parcours qui est source de souffrance pour les personnes avec, dans certaines situations, des crises d'angoisse et de possibles accidents. Une réflexion actuellement en cours à Bruxelles consiste à privilégier l'utilisation de voies prioritaires pour les bus scolaires et les minibus des centres afin de réduire le temps de trajet, qui est bien trop long.

Un courrier a été envoyé à M. Smet en vue de programmer une réunion de travail en février. Monsieur Smet est en effet compétent en ce qui concerne la mobilité à Bruxelles et est donc sollicité pour une modification éventuelle des législations. Mme Laanan est compétente en ce qui concerne les transports scolaires. Je ne manquerai pas de continuer à solliciter mes collègues sur cette question qui pourrait être un bel exemple de collaboration dans le cadre de la nouvelle ordonnance Handstreaming.

Échange de vues

Mme la Présidente. - Merci beaucoup pour votre compréhension. Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme Defrangt-Firket.

Mme Defrangt-Firket (MR). - C'est un grand jour aujourd'hui. Cela fait longtemps que nous parlons de l'autisme en commission, tant à la Région wallonne qu'à la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est un grand jour pour tout le monde, surtout pour les familles qui attendaient cela depuis longtemps. C'est aussi un grand jour pour les différents parlements concernés, réunis tous ensemble. C'est une première qu'il faut souligner.

Le 25 avril 2016, quatre ministres cdH annonçaient un plan Autisme, le fameux plan transversal Autisme, avec une politique commune forte entre la Wallonie, Bruxelles et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le 14 octobre 2016, la présidente du Parlement francophone bruxellois annonçait en séance plénière que l'ensemble des groupes politiques avait convenu, lors d'une réunion du Bureau élargi, d'organiser des auditions avec le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Parlement de Wallonie dans le cadre du plan Autisme. Je la remercie pour cette excellente initiative que j'ai d'ailleurs relayée dans mon courrier du 19 octobre 2016, dans lequel j'avais une nouvelle fois demandé que ce plan Autisme nous soit présenté ici, au Parlement. Je remercie également les différents

ministres concernés d'avoir répondu à notre appel et d'avoir été disponibles pour le Parlement aujourd'hui, afin de pouvoir discuter ensemble de cette problématique importante. Tout le monde attend cela depuis longtemps et c'est une avancée importante, il faut bien le reconnaître. C'est une marque d'intérêt et une réelle prise en considération de l'urgence qu'il y a à agir en la matière. Je dis « enfin discuter » parce que, depuis le 25 avril 2016, neuf mois se sont écoulés. C'est peu, mais beaucoup à la fois. Nous espérons que tout ce qui est à l'état de projet dans les différentes pages du document est maintenant en voie de concrétisation, ou sera effectif rapidement.

Aujourd'hui, quatre ministres cdH sont parmi nous. Cependant, vous vous étonnez de l'absence de Mme De Block qui aurait aussi pu être parmi nous. Je m'étonne également de l'absence du ministre de l'Enseignement supérieur, M. Marcourt, tout comme de la ministre en charge de l'Égalité des chances et aussi du ministre des Sports. Tous sont également concernés par la problématique et ne sont malheureusement pas là pour alimenter nos débats.

Néanmoins, j'espère que cela ne traduit pas le fait que le plan Autisme soit une exclusivité du cdH à laquelle le PS n'est pas associé. J'imagine que cela n'est pas le cas, parce que tous sont concernés dans toutes les compétences, notamment pour ce qui est de la formation du personnel médical, scolaire, d'accueil. C'est primordial. Et je cite votre communiqué commun : « la formation doit être accessible à la fois aux parents, mais aussi aux proches, aux professionnels, puéricultrices, enseignants, éducateurs, psychologues, psychomotriciens, logopèdes, assistants sociaux et être adaptée à chacun des groupes cibles ».

Comme action, vous proposez que les professionnels soient assurés d'une formation à l'autisme dans la formation de base des acteurs de terrain. Cela montre bien que M. Marcourt est tout à fait impliqué, qu'il doit l'être en tout cas. J'aimerais savoir si, effectivement, il l'a été et où en est la rédaction des profils de formation. Il y a aussi M. le ministre des Sports, M. Madrane. Je l'avais interrogé au sujet de l'une de vos pistes, parce que vous prôniez la création d'une plateforme en collaboration avec le ministre des Sports, la Fédération Multisports Adaptés, la ligue handisport et l'Adeps, qui devait se concrétiser pour avoir une meilleure lisibilité des offres de service. En mai 2016, il m'a dit ne pas avoir été associé à cette initiative. J'espère qu'aujourd'hui, il l'est. D'autant plus que Mme Fremault a parlé d'un appel à projets pour le handisport. Je suppose que tout sera fait en parfaite concertation, vu que c'est un dossier transversal où tout le monde doit participer pour obtenir un maximum de résultats.

Sur le fond, votre plan a le mérite d'exister. C'est une chose essentielle. C'est néanmoins dommage qu'il n'y ait pas – je l'ai déjà dit en commission, et je sais que c'est une première mouture – de calendrier précis avec

des échéances claires. Il y en a déjà plus dans votre présentation que dans la version initiale. Il aurait peut-être été plus efficace et plus percutant de prévoir la liste des mesures de manière claire, avec une échéance, le ministre compétent, un budget précis, une grille d'analyse permettant de réaliser une évaluation régulière. Il est vrai que c'est une première étape avec des idées intéressantes. Il y a en outre de très nombreux projets pilotes. J'ai compté pas moins de 13 occurrences. C'est une bonne idée, mais il ne faudrait pas qu'ils soient mis en place pendant 10 ans, que l'on n'en tire pas les leçons et que l'on n'étende pas les expériences qui fonctionnent, avec les budgets adéquats.

Je signale que la France en est à son troisième plan Autisme ; elle est donc en avance. Ce n'est pas encore parfait, mais chaque mesure est présentée avec son ministre pilote, le ministre en charge, le calendrier et le but recherché avec les échéances. Cela me paraît un exercice absolument indispensable.

Je l'ai dit, peu de budgets précis sont annoncés. On en a appris de nouveaux aujourd'hui ; c'est aussi une bonne nouvelle. Vous avez encore parlé, Monsieur Prévot, à la radio ce matin, des 10 millions annoncés, mais ce sont les mêmes – j'ai l'impression – 10 millions d'euros depuis des mois. J'ai même l'impression que cela fait deux ans que vous annoncez ces 10 millions. De ce fait, je ne vois pas trop ce qu'il y a de nouveau là-dedans. Fin décembre, vous aviez dit que ces 10 millions étaient dégagés pour les 10 projets retenus et les 70 places créées.

J'ai aussi relu le compte rendu des débats budgétaires du 6 décembre dernier à Namur, dans votre commission. Vous rappelez que 4 millions d'euros étaient prévus en crédits nouveaux pour la mise en œuvre de ce plan Autisme, afin de couvrir les frais de fonctionnement des places nouvelles. Nous saluons ces deux budgets-là.

Cependant, je voudrais attirer votre attention sur le fait que certaines associations, au niveau de leurs frais de fonctionnement, ont vu leur budget vraiment raboté. Quand on voit que l'on annonce de nouveaux budgets pour de nouvelles structures alors que les structures en place n'arrivent déjà pas à tenir le coup, à surtout vivre alors qu'elles fonctionnent bien, je pense qu'il y a une certaine logique dans votre politique qu'il faudrait revoir en termes de communication et de stratégie, pour conforter les expériences qui fonctionnent et qui méritent tout notre soutien.

Dans l'analyse point par point maintenant, vous prônez une approche avec des soins psychologiques et psychiatriques. Vous dites aussi qu'il convient de ne pas se limiter à une approche exclusivement psychanalytique, mais de prôner des approches plurielles. Là, on voit que l'on cherche à faire plaisir à tout le monde, mais je crois que les bonnes pratiques sont essentielles et qu'il est important de les prendre davantage en considération, de soutenir et de diffuser

certaines connaissances et méthodologies spécifiques actuellement encore sous-exploitées. Certaines ont pourtant une validation scientifique, elles tiennent compte des données scientifiques récentes, elles offrent des alternatives aux méthodes coûteuses et peu accessibles que sont l'ABA et Denver. Elles concernent notamment le soutien précoce des prérequis de la communication, la formation de professionnels de première ligne, l'accompagnement écologique des familles et professionnels. Il y a toute une série de pistes qui doivent être exploitées pour permettre aux parents de prendre au mieux soin de leur enfant.

Vous avez parlé aussi de l'approfondissement et l'élargissement de la réforme de la psychiatrie adulte. Nous estimons que les autistes adultes sont un peu, pas négligés, mais oubliés, pas assez pris en considération dans votre plan. On ne voit pas trop ce que vous proposez comme solutions concrètes pour les personnes âgées de plus de 21 ans. Quelles solutions proposez-vous pour ce passage problématique que représente ce cap des 21 ans, où le jeune adulte quitte les structures pour enfants ?

Je ne vois pas trop non plus, au niveau de l'emploi des personnes autistes, quelles pistes concrètes vous proposez.

Au niveau de l'état des lieux – je pense que cela fait 20 ans qu'on en parle – vous avez parlé de la liste unique de l'AViQ, des différents sites des écoles. Il faut que toutes ces données soient fusionnées pour obtenir un accès direct et non multiple. En outre, le tout n'est pas de se limiter à faire un état des lieux, parce que la difficulté est ailleurs. Une fois que l'on a fait l'état des lieux, le problème est surtout d'anticiper la demande et les besoins et de mettre en place un véritable outil de programmation des moyens en termes d'accueil et d'accompagnement, au risque de mettre les personnes handicapées en concurrence entre elles, ce qui n'est pas l'objectif recherché.

Concernant le diagnostic, Mme Greoli parlait de deux ans, voire de trois ans. De nouveau, ici, c'est bien de dépister tôt. Plus c'est tôt, plus l'enfant est pris en charge tôt, plus il est autonome. Il n'y a pas que l'autisme qu'il faut détecter ; il est important aussi de dépister les difficultés voisines de l'autisme. C'est en effet important de cerner l'enfant avec l'entière de ses problèmes, puisque les évolutions sont différentes pour chacun d'entre eux. Ce qui appelle à des suivis spécifiques selon les situations.

Il est donc important de dépister mais pas que l'autisme. J'insiste sur ce point, il y a toutes les difficultés annexes qui méritent une prise en charge spécifique.

Au niveau des centres de référence, Mme Fremault en a parlé pour Bruxelles, mais je m'étonne de l'absence de considération ou d'éléments de réponses ou d'annonces par rapport aux centres de référence en

Région wallonne. En plus, c'est repris texto dans le plan. On dit : « Afin de pouvoir assurer un diagnostic multidisciplinaire et en fonction des moyens disponibles, il faut veiller au renforcement de l'action des centres de référence, afin de couvrir l'ensemble du territoire ».

J'aimerais avoir plus de précisions à ce sujet. « Il faut veiller », c'est assez vague, qu'est-ce que cela veut dire concrètement ? Avec quel budget ? Il est important d'avoir une reconnaissance et un soutien clair et net de l'expérience acquise par ces centres. Les centres aussi réclament plus de moyens pour résorber la liste d'attente pour réaliser des diagnostics. Il faut savoir que, pour les enfants et les adolescents, il y a huit mois d'attente pour avoir un diagnostic dans un centre de référence ; cela passe à plus ou moins deux ans pour les adultes. Il y a donc un manque cruel de moyens à combler.

Au niveau des formations, partant d'expériences, vous dites d'Espaces-rencontres : « L'AViQ tentera d'expérimenter en 2017 une formation à l'attention des parents en résidentiel ». De nouveau, ce sont des verbes utilisés, de manière un peu vague, qui manquent cruellement d'ambition.

Au niveau de l'enseignement, l'on parle de huit nouvelles classes. Madame Schyns, peut-on savoir où elles seront situées ? Avez-vous déjà une idée de l'endroit où elles s'ouvriront ? C'est un appel à projets mais allez-vous bien veiller à ce qu'il y ait une répartition géographique qui soit réalisée ? Dans les projets de classes que vous avez annoncés, cela concerne Ixelles, Uccle. Elles ont l'air d'être toutes concentrées sur le Brabant wallon.

Mme la Présidente. - Madame Defrang-Firket, puis-je vous demander de clôturer ?

Mme Defrang-Firket (MR). - Je suis dans ma conclusion.

J'attire votre attention sur le fait qu'il y a une nécessité d'assurer une répartition géographique claire.

Attention aussi à la concurrence qui pourrait être mise en place entre les personnes handicapées, par le fait que certaines mesures s'appliquent à toutes les personnes handicapées et pas uniquement aux autistes.

Je pense donc que, pour être efficaces, il serait opportun de retirer quelques mesures phares avec un budget précis en rapport avec les capacités de financement des entités fédérées plutôt qu'une liste interminable qui pourrait finalement donner de faux espoirs aux parents et aux professionnels du secteur. Il faut donc cibler les priorités, les mesures phares à faire ressortir et prévoir un comité de pilotage qui réalise régulièrement une évaluation des mesures pour donner un meilleur cadre de vie à toutes les personnes atteintes d'autisme.

Mme la Présidente. - J'ai une petite liste qui s'est allongée. Il y aura donc Mme Trotta, Mme Salvi,

Mme Persoons, M Moureaux, Mme Morreale, Mme de Grootte, Mme Rousseaux, Mme Maison, M. du Bus, Mme Zrihen, Mme Gonzalez Moyano, Mme Leal Lopez, Mme Emmery et nous terminerons par Mme El Yousfi.

Nous avons pas mal de parlementaires qui souhaiteraient prendre la parole. Je vous demanderais donc d'être concis et d'aller droit au but, si vous voulez bien.

La parole est à Mme Trotta.

Mme Trotta (PS). - Je suis également ravie de la tenue de cette commission conjointe. C'est l'occasion pour nous de reparler du plan Autisme qui avait été présenté le 25 avril dernier. Étant donné qu'une série de mesures ont déjà été opérationnalisées, cela permet, aujourd'hui, de déjà faire le point sur la mise en œuvre de ces mesures.

Ma collègue l'a dit, c'est une magnifique initiative. Elle aurait été encore plus belle, si elle avait été élargie à l'ensemble des collègues du Gouvernement, vu la transversalité qui touche toutes les matières.

Pour ce qui me concerne, je vais me concentrer sur quelques éléments et quelques axes du plan. Je serai brève, Madame la Présidente, pour laisser à mes collègues la possibilité d'intervenir également étant donné le nombre de collègues qui veulent poser des questions.

Au niveau de l'état des lieux des besoins et des places disponibles, la question est adressée à M. le Ministre Prévot vu que c'est l'AViQ qui avait la mission. L'état des lieux était attendu pour l'automne dernier. Vous l'avez dit, Monsieur le Ministre, l'outil a été finalisé pour le public adulte, il doit encore être étendu aux jeunes. On a entendu des chiffres pour Bruxelles, mais peut-on connaître, en Région wallonne, la situation actuelle en matière de demandes et de disponibilités au niveau de l'accueil et de l'hébergement pour les personnes qui ont des troubles autistiques ?

Connaît-on le nombre d'adultes qui sont en recherche d'une solution ?

Suite à l'appel à projets, lancé en octobre dernier, il y avait quelque 120 places avec une prise en charge spécialisée qui devrait voir le jour, à l'horizon 2018. Une première programmation de 70 projets a déjà été avalisée, en décembre dernier, et une deuxième programmation devrait avoir lieu d'ici la fin du premier trimestre. La répartition de ces places correspond-elle au manque de solutions actuelles ? Peut-on en savoir plus sur ces places, sur leur spécificité, sur la publicité éventuelle qui en sera faite aux familles ? Quand verront-elles le jour ?

Au niveau de Mme la Ministre Schyns, il y a aussi un état des lieux du manque de solutions pour les personnes qui sont atteintes d'autisme et de handicap, au

niveau scolaire, qui devait être réalisé. Vu notre débat du 4 mai 2016, je me rappelle que le travail était en cours. Est-il possible d'avoir des chiffres et de faire le point à ce niveau-là, Madame la Ministre ?

Je voulais aussi aborder la formation des professionnels de l'enseignement, qui est un axe très important du plan. Il y a un renforcement des formations organisées par l'IFC et une sensibilisation des enseignements qui ne sont pas toujours au fait de ce qui est à leur disposition. Tout cela avait été annoncé. Si j'ai bien compris, ces mesures sont donc en cours de déploiement. Y a-t-il également des discussions avec M. le Ministre Marcourt pour intégrer justement cette thématique dans la formation initiale des enseignants ? Si oui, qu'en est-il ?

Toujours en matière scolaire, je me réjouis de voir ce qui est prévu par le plan, en matière d'accompagnement, tout au long de la scolarité, pour permettre à chaque élève avec un trouble autistique de suivre l'enseignement qui lui est le plus adapté, c'est primordial, parce que certains n'ont pas leur place dans l'enseignement spécialisé, par exemple. Madame la Ministre Schyns, vous avez parlé des classes inclusives, de la création de toutes ces places. Ma question est la même que celle de ma collègue : la répartition géographique.

C'est aussi une question qui renvoie au soutien à la parentalité qu'il est important de renforcer également, l'objectif étant et restant de pouvoir assurer à un nombre toujours plus élevé d'élèves autistes une scolarité de qualité adaptée à leurs besoins.

Pour pouvoir assurer le dépistage précoce, la formation des professionnels s'avère fondamentale. Il y a déjà des initiatives, on l'a entendu, comme les conférences mises en place pour les médecins, les travailleurs médico-sociaux de l'ONE, et cetera. Y a-t-il encore d'autres initiatives, d'autres mesures prévues ?

Dernier point, au niveau du transport scolaire, j'ai entendu pour Bruxelles. Monsieur le Ministre Prévot, les temps de trajet, et cetera, interpellant, totalement inacceptable ont déjà été relayés. Aujourd'hui, en Wallonie, quelle est la situation ? En mai dernier, vous m'indiquiez qu'il n'y avait pas encore eu de contact formel avec le ministre Di Antonio, mais vous me promettiez de vous y atteler rapidement avec l'expertise du cabinet de Mme la Ministre Schyns. La question a-t-elle été examinée ? Des mesures ont-elles été décidées pour améliorer cette offre de transport pour les enfants qui souffrent de ces troubles ?

Je vous remercie d'avance pour toutes vos réponses.

Mme la Présidente. - Je vous rappelle que vous avez entendu la liste des intervenants.

Par respect pour nos collègues, je vous demanderai d'écourter pour que nous puissions aussi entendre les

réponses des ministres.

La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Madame la Présidente, ne vous inquiétez pas, je serai brève.

Je voulais avant tout remercier les services des différents parlements, les trois présidentes de commission pour l'organisation de cette réunion qui est assez inédite, voire historique. C'est un premier ballon d'essai plus que probant sur un sujet extrêmement important, qui nous préoccupe tous et qui nous préoccupe chacun et chacune dans les différentes commissions que nous portons dans les différentes assemblées. J'espère que cela fera écho à l'avenir pour d'autres organisations du même type.

Je vous avoue que j'avais prévu quand même une intervention et un exposé un peu long. Je vais le réduire en quelques lettres.

Bravo parce que si effectivement on peut peut-être émettre l'une ou l'autre réserve sur qui porte ou ne porte pas, j'ai envie aujourd'hui de dire bravo sur le fait qu'il y ait enfin une véritable coordination au niveau des différents parlements.

Pour ce faire, j'avais relevé deux éléments.

En Belgique francophone, ce sont 45 000 familles qui aujourd'hui sont confrontées à l'autisme, c'est un enfant sur 100 qui en serait atteint à des degrés divers. Juste cela démontre combien il était enfin important qu'il puisse y avoir une coordination.

Deuxièmement, le fait que les causes potentielles de ces troubles – et vous l'avez rappelé, Monsieur le Ministre – sont extrêmement diversifiés. C'est pour cela qu'il fallait y apporter des réponses multiples et diverses qui tiennent aussi bien à la vie quotidienne, à l'enseignement, à l'insertion sociale et professionnelle, à l'éducation, aux soins psychologiques et psychiatriques. C'est l'objectif de ce plan transversal Autisme, c'est coordonner des actions sur l'ensemble des secteurs liés à l'autisme afin justement que la prise en charge et les conditions de vie de toutes les personnes concernées puissent enfin s'améliorer.

Vous l'avez dit, ce plan transversal Autisme était attendu depuis des années par les parents et par les familles. Enfin, aujourd'hui, il y a un plan avec des axes d'action que vous avez mis en place et que vous nous avez exposé, tout à l'heure. Vous l'avez dit aussi : on ne l'a pas sucé tout seul de notre pouce gentiment sur nos bancs, on a collaboré avec les différentes associations représentatives des personnes qui vivent ce handicap, avec les professionnels du secteur qui ont été consultés dans ce cadre en vue de dégager des pistes concrètes et prioritaires.

C'est un plan qui a été présenté en avril 2016. Neuf mois après, en voit-on les effets ? J'ai envie de dire : oui,

on en voit les effets. Or, on sait combien en politique parfois, entre le moment où l'on a imaginé les choses, où on les met en place, où l'on tente de les coordonner, c'est difficile de voir les effets sur le terrain.

Je veux juste prendre l'exemple du ministre Prévot, puisqu'on en parle souvent en Commission de l'action sociale au Parlement wallon. Vous l'aviez annoncé, c'était 10 millions d'euros. Aujourd'hui, voit-on déjà l'effet de ces 10 millions d'euros sur le terrain ? Oui, puisque le premier appel à projets a été lancé, 37 projets recevables de création de petites unités spécialisées, 5 millions d'euros qui ont été dégagés. Le deuxième appel d'offres a été lancé, le jury doit ou s'est rencontré. Là aussi, j'espère qu'il y aura de bonnes nouvelles d'ici les prochaines semaines, voire les prochains mois.

Il y a eu le transfert de compétences. Moins d'un an et demi après, un vrai plan coordonné avec une série de ministres qui se disent : « Oui, on veut relever le défi et on le fait » et quelques mois après déjà plusieurs pistes de ce plan qui se concrétisent, notamment au niveau de la Région wallonne.

Concernant la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce sont aussi des questions que l'on aborde régulièrement, notamment en Commission de la petite enfance. Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir aussi abordé ces différentes problématiques. Je souhaitais simplement vous poser quelques questions sur les formations. C'est également une question sur laquelle on est souvent revenus, la formation du personnel est primordiale. Aujourd'hui, sur le terrain, sent-on une volonté de ces puéricultrices et de personnel dédié à la petite enfance à vouloir se former ? Les formations rencontrent-elles aujourd'hui le succès escompté sur le terrain ?

La question peut-être aussi du site enseignement.be qui rassemble depuis le début d'année 2017 diverses informations sur l'autisme. Madame la Ministre Schyns, où en est plus particulièrement ce projet ?

Je laisserai le soin à ma collègue, Mme Leal Lopez, de poser des questions peut-être complémentaires en matière de Région wallonne et à mon collègue, M. du Bus, sur toutes les questions relatives à Bruxelles.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Persoons.

Mme Persoons, Députée au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et membre du Parlement francophone bruxellois (DéFI). - Merci, Madame la Présidente. Je vais être brève.

Je voulais d'abord remercier les présidentes conjointes de l'organisation de cette commission. Au nom de DéFI, on veut remercier pour cette initiative parce que nous sommes très preneurs d'un travail conjoint sur cette problématique et sur d'autres problématiques liées à la santé et au social. C'est très important d'agir ensemble au niveau francophone pour

agir mieux, en pensant toujours au bénéficiaire. C'est l'angle de la transversalité, c'est se placer du côté du bénéficiaire.

Merci pour cet exposé. Je me réjouirai de recevoir les documents pour mieux prendre en compte toutes les données présentées.

Je voulais dire quatre choses.

La première, c'est que la France a adopté son plan sur l'autisme en 1995, il y a donc un peu plus de 20 ans. Tout n'est pas encore parfait en France et on le sait bien.

En 2004, nous avons reconnu à travers toutes les assemblées parlementaires francophones la nature de l'autisme comme handicap réclamant des axes d'action transversaux. Je veux quand même souligner que c'est sur base d'une proposition de résolution que j'avais déposée, soutenue par tous les groupes, que ce texte a été voté en 2004.

Depuis lors, beaucoup de choses ont été faites – je veux le souligner – à partir des services, des universités, des parents qui sont venus apporter les dossiers, qui sont venus dire leur désarroi. Des centres de diagnostic ont été créés, des formations de professeurs et de médecins. Tout ce que vous avez dit aujourd'hui, je trouve important de rappeler tout le chemin qui a déjà été parcouru et de se dire qu'enfin, il y a une transversalité plus approfondie qui se met en place 20 ans après la France, c'est quelque chose de positif.

J'insisterai sur cette transversalité encore et toujours. Nous devons penser au parcours de vie de l'enfant jusqu'à sa vieillesse, au parcours de vie des parents, de la famille, des frères et sœurs. Il faut vraiment se mettre dans la peau du bénéficiaire. Quand on pense à ce parcours de vie, il y a le diagnostic qui est essentiel, il y a aussi être reconnu comme personne avec autisme. Vous avez tous parlé des listes, nous voudrions insister sur le fait de mettre ces listes ensemble, de les croiser et que lorsque l'on fait partie d'une liste, que ce soit par la reconnaissance au service phare ou à l'AViQ, que cette liste soit aussi utile et utilisée dans le secteur de l'enseignement et peut-être auprès des centres de diagnostic qui relèvent du Fédéral, et cetera.

Veillons à se transmettre les données, c'est vraiment ce dont aussi les bénéficiaires et les familles ont besoin ; de ne pas devoir recommencer 45 fois les mêmes démarches.

Le deuxième point à côté de la transversalité, c'est la simplification administrative, l'écoute et l'accès aux institutions. Il faut réfléchir sous l'angle du bénéficiaire, comme je l'ai dit. Cette transversale, c'est positif, il faut toujours respecter la protection de la vie privée, des données. C'est un point très important. Mais il est insupportable, quand on est parent d'une personne avec handicap, de s'adresser à un service et de s'entendre dire : « Ah, mais vous habitez à Bruxelles et votre enfant

réside en Wallonie, mais vous voulez dans un service 16-25, mais il n'est pas reconnu à Bruxelles, alors, non, ce ne sera pas possible. Peut-être peut-on vous faire entrer par des activités citoyennes, mais cela va être compliqué, ah, non, on n'a pas l'accord. ». Pitié ! C'est notre responsabilité de responsables politiques, de responsables publics de faire en sorte que les femmes obtiennent une réponse qui ouvre les portes, qui ne les ferme pas. Et les services sont souvent débordés par des procédures, des conditions, au lieu de réfléchir à l'ouverture. Vraiment, moi, c'est un mot que je veux faire passer : essayons qu'entre Bruxelles et Wallonie l'on fasse tomber les barrières et que l'on puisse accueillir à Bruxelles les personnes qui en ont besoin et qui trouvent le service qu'il faut et vice-versa en Wallonie, et vice-versa pour les francophones de la périphérie.

Je prends juste encore un exemple sur ce point. Le GAMP nous a encore redit régulièrement le manque de places, une fois que l'on a atteint l'âge de 21 ans et que le circuit scolaire est fini. Et nous ont dit le burn-out parental et le nombre de familles qui s'adressent finalement aux institutions flamandes parce que cela ne suit pas du côté francophone. Il faut y être sensible aussi.

Le dernier point sur lequel je veux insister, c'est l'échange des bonnes pratiques de la part des services. C'est un point très important. Les parents nous disent encore souvent dans l'exemple de bonne pratique il y a des conceptions anciennes basées sur les approches psychanalytiques qui sont portées. Il faut qu'au contraire les bonnes pratiques et tout le travail réalisé entre autres par le SUSA depuis M. le Professeur Magerotte et maintenant avec Éric Willié et toutes les équipes, il faut que ces bonnes pratiques puissent être partagées.

Je termine par le processus d'évaluation de tout le plan autisme, un plan sera vraiment positivement réalisé lorsqu'il y a le processus d'évaluation qui est mis en place, avec les services, mais avec des procédures qui ne soient pas trop chronophages et surtout un rôle de l'administration pour qu'elle puisse nous dire, demain, cette évaluation et l'apport de tout ce plan.

Mme la Présidente. - Merci, Madame Persoons.

Je réitère ma demande, si vous voulez entendre les réponses des ministres, je vous demande de réduire votre intervention et d'aller droit au but, s'il vous plaît.

La parole est à Mme Moureaux.

Mme Moureaux, membre du Parlement francophone bruxellois (PS). - Je vais faire bref. Sur trois axes : la détection et le suivi précoce, la qualité de la prise en charge, même si je ne vais pas m'étendre parce que je partage beaucoup ce que Mme Persoons vient de dire sur la question de la qualité de la prise en charge. Mais je vais juste apporter des raffinements par rapport à ce qu'elle a dit.

Et troisième partie d'intervention, le soutien aux parents, le répit : l'utilisation de certaines structures à destination d'accorder un répit aux parents.

Tout d'abord, sur la détection précoce, l'annonce du trouble, le soutien aux parents et la prise en charge précoce.

Aujourd'hui, au niveau éducatif, pour tous nos enfants, on s'accorde à dire que beaucoup de choses se jouent extrêmement tôt. On va jusqu'à maintenant impliquer la vie intra-utérine dans toute une série de constats de développement de maladies, de comportement, et cetera.

Il est logique que dans ce contexte, on ait des études qui sortent et qui expliquent que la prise en charge précoce de l'autisme favorise au moins une diminution du fardeau, une possibilité d'aller beaucoup plus loin dans les capacités que pourront avoir plus tard ces enfants quand ils sont pris en charge de manière précoce. C'est un point très important et je ne doute pas que dans le futur, on ait de plus en plus d'études et de chiffres qui nous prouvent ceci.

Aussi, je vais compléter l'intervention de ma collègue Graziana Trotta. La détection précoce, elle concerne les milieux d'accueil de la petite enfance, mais elle concerne aussi, parce que l'on n'a quand même que 70 000 enfants sur 170 000 qui fréquentent un milieu d'accueil de la petite enfance ou l'école maternelle. Donc on en a 100 000 qui ne les fréquentent pas. Elle concerne aussi, d'une part, les consultations ONE. Mais de nouveau, on ne rattrape pas tous les enfants.

Ah non ! Non ! Madame la Ministre. Elle ne concerne pas tous les enfants. Par exemple, si l'on prend l'âge d'un an, on n'a que 76 % qui ont fréquenté la consultation. Si on a l'âge de deux ans, 57 %. On voit là que l'on a de nouveau de l'ordre de 85 000 enfants à 100 000 enfants qui finalement ne sont pas en contact avec le système que vous gérez au niveau des consultations ONE, milieux d'accueil.

Voici ma question : que fait-on pour ces enfants et ces familles-là ? Comment va-t-on les aider, comment va-t-on leur proposer un diagnostic précoce ? La ligne diagnostic précoce existe dans votre plan, mais je n'ai pas entendu de réponse par rapport à cette préoccupation qui, je le répète, va concerner 85 000 à 100 000 enfants, et donc, avec le pourcentage de Mme Salvi, un grand nombre d'enfants autistes ou amenés à avoir ce diagnostic, à des degrés divers. C'est une question importante.

Sur la consultation ONE, c'est à distinguer de ce que l'on a déjà dit sur l'école et qui peut être applicable aux milieux d'accueil. Pourquoi ? Parce que la consultation ONE, on ne la consulte pas tous les jours, toute l'année, toutes les minutes. Autrement dit, c'est une première ligne qui a un autre besoin de formation que les milieux d'accueil ou que les écoles où finalement l'enseignant,

en première ligne, puis le parent, en première ligne, vont pouvoir parler ensemble et je dirais, élaborer une stratégie où une deuxième ligne peut venir plus tard. Il y a moyen de s'installer dans une temporalité et donc d'avoir la distinction entre une première et une deuxième ligne au niveau de la formation. Et je crois que vous êtes attentifs à cela dans le plan. Pour la consultation ONE, ce n'est pas le cas.

Ma question est très précise. Comment faites-vous pour assurer un bagage de base minimum qui permet aux TMS d'aller à la détection, alors même que c'est l'âge où c'est le plus difficile ?

Je vais sur la prise en charge précoce. Elle doit à tout prix éviter de classer des enfants comme s'ils avaient un trouble alors qu'ils n'en ont pas. C'est une difficulté, c'est très important.

Maintenant, je viens sur la qualité. Avoir un diagnostic pareil, tôt, si ensuite il n'y a pas une prise en charge de qualité qui suit, qui est proposée immédiatement, c'est aussi dramatique. Qu'existe-t-il aujourd'hui en termes de prise en charge précoce pour les tout-petits ? Pouvez-vous expliquer cela et comment vous allez faire pour amplifier cela, si l'on arrive à travailler sur un meilleur diagnostic ?

Quant à la qualité de la prise en charge. Mme Persoons a déjà relayé les préoccupations des parents. Monsieur Prévot, vous dites : « Cela m'intéresse », mais ce n'est pas du tout ce que j'entends, moi, chez les parents. Vous dites : « On a une meilleure prise en charge et d'ailleurs, du coup, les Français viennent chez nous ». D'accord, c'est intéressant. Moi, j'entends surtout de la part des parents que l'on fait trop de médical, pas assez d'éducatif, que l'on a des approches qui sont obsolètes, y compris dans les critères de diagnostic, mais pas uniquement, aussi dans les prises en charge. J'entends que les parents regrettent un peu que l'on fasse trop de médical, pas assez d'éducatif, que l'on a des approches qui sont obsolètes, y compris dans les critères de diagnostic, mais pas uniquement dans les critères de diagnostic, aussi dans les prises en charge. J'entends que les parents regrettent un peu d'avoir été, eux disent, associés de manière assez superficielle à la création du plan, mais surtout que leur demande principale, c'est d'avoir un échange de bonnes pratiques pour être certains que les bonnes pratiques se répandent et que ce sont celles-là que l'on valorise, que l'on enrichit, que l'on fait parvenir là où il le faut.

J'aurais voulu savoir comment vous voyez cet enrichissement des bonnes pratiques au niveau de la prise en charge éducative et au niveau de la prise en charge médicale dans le plan.

Je viens à la troisième partie de mon intervention.

Vous voyez, Madame la Présidente, que j'ai essayé d'être brève.

Mme la Présidente. - Oui, je vois que vous essayez en tout cas.

Mme Moureaux, membre du Parlement francophone bruxellois (PS). - J'essaie, comme Mme Salvi.

Les parents – ma collègue Nadia, elle aussi aura l'occasion d'y revenir – il faut les soutenir. Là, j'ai une question très précise. Nous disposons à Bruxelles de la Villa Indigo, une maison de répit qui, aujourd'hui, n'est pas ouverte pour ce qui concerne les autistes, à ma connaissance.

(Réaction d'un intervenant)

Elle est ouverte maintenant pour les autistes ? Je ne le pense pas.

Cette maison de répit n'est pas utilisée à 100 %, loin de là, on est à des taux d'occupation qui sont de 60 % à 65 %.

(Réaction de Mme la Ministre)

Cela a changé, Madame la Ministre ? C'est très bien.

Cela veut dire que, en Wallonie, il nous faut aussi ce type de solution. À Bruxelles, il faut encore étendre ce type de solution.

J'aurais voulu avoir votre avis par rapport à la question importante pour les familles du répit.

Je termine avec les préoccupations des familles, Monsieur Prévot, car vous disiez que le plan est amené à évoluer. Je pense que c'est important que vous remettiez au centre les familles et que vous retourniez vers elles pour être certains de répondre à leurs préoccupations et que ce plan ne soit pas uniquement un plan de plus qui, certes, montre un attachement à la thématique, montre la volonté de la cohérence du travail entre les gouvernements, développe un certain nombre d'axes qui sont tout à fait pertinents et qui vont dans le détail des choses. Vous avez mis l'autiste au centre d'un plan, je vous demande de mettre au centre de ce plan les préoccupations des familles.

Mme la Présidente. - Merci, Madame Moureaux, pour l'essai de raccourcir.

Mme Salvi (cdH). - Le mien était réussi, Madame la Présidente.

Mme la Présidente. - Je vais réitérer ma demande. J'ai le temps jusque 13 heures 58 ici, mais je pense que nos ministres pas du tout. Si l'on veut les entendre répondre à vos questions, je vous demanderai d'être un peu plus concis. Je comprends aussi la dimension que cela valait la peine de faire cette commission interparlementaire.

Dans le futur, je pense que l'on pourra encore

travailler sur l'autisme dans nos commissions respectives, mais c'est important d'avoir les quatre ministres concernés aujourd'hui par cette thématique. Je ne dis pas que les autres ne le sont pas, Madame Defrang-Firket. Je pense que Mme Trotta l'a dit aussi, d'autres ministres sont concernés. Ici, c'est un plan transversal Autisme. Je pense qu'il pourra encore être élargi aux autres de nos ministres, dans tous les parlements.

La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - C'est vrai que c'est une première d'avoir quatre ministres avec trois niveaux de pouvoir différents. Du coup, on essayera d'évaluer la manière dont on peut travailler. J'avais toute une série de questions très précises, mais je pense que ce ne sera pas l'occasion de pouvoir le faire parce que l'on n'aura pas l'occasion d'y rentrer de manière approfondie. Nous les déposerons où nous ferons un débat dans nos commissions respectives, c'est en tout cas ce que je suggère.

Je voudrais aussi m'associer en matière en style télégraphique à l'importance avec la réforme de l'État et des responsabilités des entités fédérées dans ces matières de travailler ensemble pour ne pas avoir des lasagnes institutionnelles qui vont compliquer le parcours des parents et des enfants qui sont dans des situations assez compliquées. Je trouve cela très de faire un plan sur l'autisme.

Nous devons aussi travailler sur les enfants en besoins spécifiques de manière globale, quitte à effectivement savoir que, dans les enfants en besoins spécifiques, des difficultés peuvent s'exprimer et doivent avoir des réponses spécifiques. Nous sommes demandeurs, de travailler sur les propositions et les projets que nous avons déposés, la proposition en l'occurrence, sur les enfants à besoins spécifiques et dans lesquels des mesures concerneront des enfants qui sont atteints de troubles autistiques.

Dans l'état des lieux, je rejoins les questions que Mme Defrang-Firket et d'autres ont posées sur la géographie.

On dit, d'un côté, qu'il faut faire un cadastre. Comme on ne l'a pas, on dit que l'on va ouvrir dans certains endroits. Ne serait-il pas intéressant soit d'avoir le cadastre puis de voir où l'on implante ces écoles et où l'on ouvre ces classes ? Les propositions que l'on a, on a le sentiment qu'elles ne couvrent pas l'ensemble du territoire. J'aurais voulu avoir votre éclairage de manière générale sur cette question.

Je rejoins également la question de la formation de base. C'est important dans les problématiques liées aux enfants spécifiques et dans la formation de base des enseignants. On sait, on l'a dit beaucoup, que, dans la formation de base, on n'intégrait pas toute la problématique d'enfants à besoins spécifiques. C'est vrai

que les réformes que M. Jean-Claude Marcourt met en place, doivent absolument recouvrir de manière beaucoup plus importante ces questions-là dans la formation de base.

Il y a toute la question de la formation continuée, avec la disparité entre l'enseignement ordinaire et l'enseignement spécialisé où l'on a, par exemple, dans l'enseignement ordinaire des enseignants qui peuvent avoir 10 demi-journées de formation par an, alors que dans l'enseignement spécialisé c'est 6 demi-journées de formation. J'avais déjà eu l'occasion d'interroger Mme Milquet sur la question, qui avait dit qu'on allait prendre des mesures en février 2015 pour mettre fin à ces différences et en ne faisant qu'un seul décret. Je ne sais pas si cela a été prévu et j'imagine que l'on aura l'occasion d'y revenir de manière plus précise, tout en sachant que c'est encore plus compliqué d'assurer des remplacements pendant les durées de formation dans l'enseignement spécialisé par rapport à l'enseignement ordinaire.

La question du dépistage et de l'annonce du handicap est un point crucial. On doit améliorer considérablement à la fois la relation entre les différents ministres, mais surtout les relations entre les différents secteurs, entre l'ONE, entre l'annonce du handicap, cela concerne moins l'autisme, au moment de la naissance de l'enfant et des différents organismes comme l'ONE, les écoles, et cetera. Il y a une détresse énorme des familles qui ne savent pas où aller frapper à la porte. Je pense qu'il faut mieux se parler.

Vous avez parlé de la plateforme Handicap, en tout cas c'est mis dans les mesures, je ne connaissais pas cette structure. Je voulais savoir dans quelles mesures elle allait jouer un rôle important.

Sur l'adoption de l'encadrement, vous parlez de projet pilote. J'aurais voulu savoir s'il y avait un calendrier et si l'on avait prévu la préparation.

Dans les moyens potentiels, on a déjà évoqué ici au sein de cette assemblée, que l'encadrement dans le spécialisé est calculé sur 97 %. Cela avait été porté de 95 % à 97 % par M. Dupont à l'époque. Il reste 3 % qui pourraient être utilisés. Est-ce une voie que le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles entend prendre ou pas ?

On mesure le degré de civilisation d'une société à la manière dont on traite les plus fragiles d'entre nous. Ce sujet est d'une importance cruciale.

J'en termine en demandant si, en termes de concertation, on a concerté les représentants du spécialisé des réseaux ou du conseil supérieur. Cela concernait principalement l'éducation, car, visiblement, des informations que j'avais recueillies, il n'avait pas été concerté.

Mme la Présidente. - Je sais que cet exercice est

difficile, mais je vous demanderai de vous en souvenir et d'essayer de concentrer, puisque nous avons encore quelques intervenants.

La parole est à Mme Rousseaux.

Mme Rousseaux, membre du Parlement francophone bruxellois (MR). - Au nom du groupe MR, si on doit se réjouir de cette réunion d'aujourd'hui, il y a un regret à exprimer. J'avais cru comprendre que les organisations de parents, comme le GAMP, seraient entendues aujourd'hui. Je ne les vois même pas présentes.

(Réaction dans l'assemblée)

Elles sont là.

Le programme prévoit que l'on entende les ministres. C'est dommage que l'on n'entende pas les représentants des associations de parents et des personnes qui sont le nez dans le guidon et qui vivent ces problèmes tous les jours. Cela sera peut-être pour une autre séance, une séance future. En tout cas, mon groupe l'appelle de tous ses vœux.

Une deuxième remarque tout à fait générale, le plan existe, Mmes et MM. les ministres nous ont présenté les axes principaux. Si la transversalité est certainement une chose intéressante et une bonne chose dans ce pays si compliqué, le défaut de ce plan est que l'on ne sait pas qui va faire quoi, ni quand, ni avec quel budget. Il n'y a rien de précis à ce sujet. Je trouve que c'est dommage parce que cela permet de rester dans des idées tout à fait générales et nous avons besoin de choses très concrètes. Je ne dis pas qu'il n'y en a pas, je ne dis pas que l'on n'en a pas entendu aujourd'hui, mais je crois qu'il faudrait vraiment préciser maintenant ce plan au niveau des responsabilités des ministres en charge.

On a aussi beaucoup parlé de projets pilotes, c'est bien les projets pilotes, mais comme l'a dit une intervenante, il y a urgence à faire du concret et les projets pilotes sont souvent l'arbre qui cache la forêt. On fait semblant que l'on fait quelque chose et ces projets pilotes s'éternisent pendant des années. On n'en tire pas les conclusions et on ne passe pas au concret, donc arrêtons avec beaucoup de projets pilotes et concentrons-nous sur l'action pour tout le monde.

Au niveau de la formation, je voudrais savoir où l'on en est. Depuis le temps que l'on dit qu'il faut une formation du personnel médical et paramédical notamment, je voudrais savoir où l'on en est aujourd'hui au niveau de la formation à l'autisme dans les universités, dans les hautes écoles, dans les lieux de formation des enseignants. Je crois que c'est une mise au point qui est absolument nécessaire et urgente et qu'il faut parer aux manquements en cette matière.

Par ailleurs, j'ai entendu la ministre Greoli parler de la possibilité actuellement pour les professionnels d'avoir accès à un site et d'acquérir une formation en

matière d'autisme. Je voudrais savoir si ce site est réservé uniquement aux professionnels. Qu'en est-il des parents ? Cet accès est-il gratuit ou payant ? J'aimerais avoir une réponse à ce sujet.

D'autre part, dans l'axe 5, vous avez cité une série de chiffres concernant les créations d'écoles, notamment le chiffre de 395 000 euros et le chiffre de 1 million d'euros ont été cités, mais on ne dit pas combien d'élèves seront concernés par ces écoles. J'aimerais avoir des éclaircissements à ce sujet également.

On parle toujours aussi d'état des lieux, des statistiques qu'il faut faire, que l'on va faire, et cetera. Je pense que pour la plupart des problèmes de cette matière qu'est l'autisme, les statistiques actuellement sont inutiles. Le besoin est tel, le manque de places est tel, tant dans les écoles que dans les lieux de répit, que dans les diverses structures que l'on peut citer et imaginer et dont on a pu parler aujourd'hui, qu'il est urgent de construire, d'ouvrir ces places, de faire en sorte que les autistes, jeunes et adultes et que leurs parents, soient mieux pris en compte. Le temps que l'on remplisse, je dirais que l'on mette un maximum de budgets et de volonté politique à créer ces places manquantes, nous verrons dans quelques années où nous en serons. Les statistiques que l'on peut faire aujourd'hui seront périmées quand nous aurons fait le minimum de progrès. Ne perdons pas notre temps et notre argent en statistiques inutiles qui sont aussi un prétexte pour ne rien faire et attendre d'agir plus tard.

J'ai entendu aussi que 5 400 euros seraient donnés au SUSA pour rédiger, distribuer une brochure. C'est très bien de donner quelque chose au SUSA, mais 5 400 euros pour rédiger la brochure et la distribuer, donc je suppose aussi pour l'imprimer, vous conviendrez que c'est extrêmement peu et que si l'on devait charger un bureau d'études quelconque et que le Gouvernement s'occupait lui-même de faire une telle brochure, les chiffres seraient au moins multipliés par 10, donc ce chiffre me semble ridicule.

D'autre part, j'ai entendu Mme Fremault donner – et ce n'est pas rare de sa part – une très belle idée en matière de transport. Oui, pourquoi ne pas permettre aux transporteurs d'enfants autistes et handicapés d'ailleurs l'accès aux voies rapides ? Là, ce serait un grand progrès pour tout le monde. Il suffit, j'imagine, d'ajouter deux mots dans un règlement, dans un texte législatif quelconque. Cela peut se faire en quelques jours, alors pourquoi attendre. Je crois qu'il faut passer là aussi à l'action.

Concernant les besoins de répit, cette question a été abordée. Le nombre de familles monoparentales est en croissance et cela augmente encore l'obligation d'avoir plus de lieux de répit.

Enfin, pour dire quelque chose de positif, en matière de communication de l'image de l'autisme et pour intéresser peut-être aussi le grand public davantage à

cette question, je me permets de vous suggérer, Mesdames et Monsieur le Ministre, de mettre en avant les autistes célèbres qui ont réussi, tel Bill Gates qui est présenté comme un autiste et il y en a beaucoup. Je crois que cela permettrait de changer le regard sur les autistes, de rassurer quelques-uns d'entre eux, de donner de l'espoir aux parents et aux familles et de se mobiliser plus vite et de donner une toute autre attention à celles et ceux qui souffrent de ce problème. Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Maison.

Mme Maison, Députée au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (DéFI). - Je vais essayer de respecter ce que vous avez dit, je prends tout le monde à témoins. Trois réflexions rapides : d'abord, par rapport à ce qu'a dit Mme Greoli, à l'instar du dossier médical global, je trouve que c'est vraiment une initiative très intéressante d'avoir un carnet de l'enfant. Effectivement, raconter sans cesse la même histoire, se soumettre sans cesse aux mêmes mines apitoyées, compatissantes, devoir sans cesse avoir l'énergie de convaincre et de recommencer à narrer, à se soumettre à des examens médicaux, c'est très lourd.

Votre idée qui est très belle, Madame Greoli, il faudrait peut-être aussi l'appréhender non seulement au sein du parcours d'un enfant, mais au sein de parcours d'enfant à enfant. Je m'explique. Les parents qui ont eu le courage, l'énergie, l'argent, les ressources, l'intelligence, l'accès, la connaissance de proposer un parcours à leur enfant autiste, ces parents ont une frustration aujourd'hui. Ils ont l'impression que tout ce qu'ils ont réussi à mettre en place pour leur enfant ne servira qu'à leur enfant. Effectivement, il y a des tas d'initiatives de parents, d'associations, des tas de plateformes, mais la sphère publique ne se réapproprierait-elle pas une plateforme collaborative qui permettrait de mettre en commun, en partage, toutes ces expériences, toutes ces ressources de parcours individuels des enfants et pour lesquels les parents ressentent une vraie frustration, même lorsqu'ils ont réussi ce parcours, parce qu'ils ne peuvent pas le partager de manière générale afin que cela serve à tous ?

Deuxième réflexion, le manque de coordination entre le personnel médical, paramédical, enseignant est probablement la charge la plus lourde pour les parents d'enfant autiste. Vous avez évoqué un état des lieux, mais au-delà de son caractère descriptif, je ne vois pas vraiment dans le plan ce que vous proposez de mettre en place pour, sur le terrain, assurer une vraie porosité dans une communication qui, aujourd'hui, est assurée uniquement par le biais de bonne volonté.

Enfin, pour Mme Schyns, sur le plan de l'enseignement, bravo pour les classes inclusives. Je trouve que, encore une fois, c'est une très belle initiative, mais tentons peut-être de corriger – et j'en terminerai par là – les perversions du système actuel. Je vous donne un exemple : dans un PO que je connais bien et que Mme Fremault et Mme Rousseaux connaissent bien

aussi, nous avons réussi à inclure un enfant. On a pratiqué l'inclusion d'un enfant autiste. Asperger de la première maternelle à la sixième primaire. Maintenant, il est en sixième primaire, il ne convient pas pour l'enseignement spécialité et, pour un enseignement ordinaire, il n'y a aucune école qui l'accepte, hormis dans une première différenciée. Pour cela, alors que cet enfant a une moyenne de 70 à 75 %, il ne pourra pas passer son CEB. Alors imaginez le parcours de cet enfant qui est obligé de ne pas passer son CEB ou de rater son CEB pour entrer en première différenciée et s'épanouir dans sa scolarité secondaire alors que justement tout son parcours et tout le parcours de ses parents a été de le mettre en confiance par rapport à l'enseignement. Parcours qui a été réussi d'ailleurs parce que cet enfant est en relative confiance par rapport à l'enseignement. Il sera obligé de subir un échec pour obtenir et bénéficier d'un encadrement spécifique en première année secondaire. C'est un paradoxe de notre école actuelle et c'est un paradoxe du système inclusif que tout le monde ici nous préconisons.

En résumé, je dirais pour caractériser le parcours actuel des familles, j'utiliserai deux personnages : Kafka pour les méandres administratifs et Sisyphe pour l'éternel recommencement. Le plan Autisme était nécessaire, il constitue un geste fort de la part des quatre ministres, mais il est urgent de le traduire en actions concrètes.

Mme la Présidente. - La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

M. du Bus de Warnaffe, Député au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (cdH). - Je serai bref, mais permettez-moi d'être redondant sur un seul point, c'est évidemment le fait de pouvoir féliciter nos excellences ici présentes de cette initiative qui a été prise voici neuf mois et qui se concrétise aujourd'hui. Derrière cette initiative, on peut aussi voir la marque bien présente d'un combat qui est mené depuis déjà des années par une série d'associations et une série de familles.

Vous avez été pour la plupart d'entre vous parlementaires donc vous avez été également à l'écoute de ces associations, à l'écoute de ces familles. Il vous est donné aujourd'hui l'occasion de traduire ces revendications qui ont été portées avec beaucoup de détermination et beaucoup de courage dans le cadre de cette initiative transversale. C'est une excellente chose. Il a fallu 12 ans, entre 2004 et 2016, avant de voir une initiative transversale, mais c'est une initiative qui reste unique parce qu'il existe d'autres types de handicap qui ne bénéficient pas encore d'approche transversale. Je voulais souligner, à cet égard, l'initiative *Handstreaming* qui concerne tous les handicaps en Région bruxelloise en espérant que ce modèle pourra être répété à d'autres niveaux de pouvoir.

Je reprendrai simplement quatre points brefs en termes de besoins spécifiques. Le premier, il a été

évoqué, c'est le manque de place, et ce sont les réponses qui sont actuellement orchestrées à l'égard des demandes des personnes autistes ou en situation de handicap. Il y a un état de la situation qui est aujourd'hui disponible avec 249 adultes et 80 jeunes. Ma question est de savoir dans quelle mesure ces chiffres représentent la réalité du manque de places pour les personnes en situation de handicap ou bien est-ce simplement spécifique aux personnes qui répondent au registre et aux critères de l'autisme ? Premier élément.

Deuxième élément, c'est la question du transport scolaire. Cela reste un problème vraiment préoccupant puisque vous avez tous eu l'occasion d'entendre des familles qui traduisent encore le désarroi de ces questions. On entend que des pistes de solutions sont en cours, heureusement. Je voulais avoir des informations plus précises sur les possibilités et l'agenda. Je crois qu'à cet égard il est important d'avoir un agenda qui pourra faire comprendre que ce problème pourra être résolu dans un avenir, je l'espère et nous l'espérons tous, le plus bref possible.

Troisième élément, c'est le type d'écoute qui est accordée aux initiatives qui fleurissent encore à gauche et à droite. Une initiative toute récente, c'est les ergothérapeutes qui offrent leurs services au monde de l'enseignement pour précisément accompagner et soutenir les enseignants dans l'accompagnement et l'inclusion des personnes en situation de handicap, les personnes autistes. Qu'est-il réservé aujourd'hui à ces initiatives ? Je prends l'exemple des ergothérapeutes, il y en a, j'imagine, d'autres également.

Dernier point, je suppose que certains d'entre vous ne seront pas étonnés de savoir que je l'évoque, c'est la question du double diagnostic. Il y a une grande absente dans ce panel ministériel, c'est Maggie De Block. Si Maggie De Block était là, j'aurais envie de lui poser la question de savoir si elle a pris conscience du fait qu'il y a exactement trois ans, en février 2014, une résolution a été votée à l'unanimité, dont l'OpenVld, et de façon très volontariste sur la question du double diagnostic, sur la question du manque de places hospitalières, sur la question de la création de places hospitalières à Bruxelles, premier élément. Deuxième élément : se rend-elle compte qu'il y a des familles qui aujourd'hui – je dis bien aujourd'hui – sont obligées de quitter Bruxelles pour aller soit en Flandre soit en Wallonie pour placer leur enfant dans des centres hospitaliers parce qu'il n'existe rien à Bruxelles ? Troisième élément, se rend-elle compte que les cellules mobiles d'intervention ne sont pas à même de répondre à certaines situations de crise en tant que telle ? Les CMI sont importantes, elles répondent à une série de situations, mais pas à un moment donné où l'hospitalisation est urgente. Enfin, a-t-elle oublié que le Conseil supérieur de la santé a émis un avis, il y a exactement un an et demi, en décembre 2015, attestant le bien-fondé de toutes ces demandes et attestant le fait qu'il faut créer des places hospitalières à Bruxelles ?

Il y a encore un blocage. Je demande donc aux ministres qui sont ici présents de remettre ce point en SIM Santé le plus rapidement possible pour que ce blocage soit levé. C'est vraiment indécent, dès lors que l'ensemble des acteurs - société civile, monde médical, experts et familles - sont tous d'accord sur le fait qu'il faut créer des places hospitalières pour double diagnostic. J'en termine là, Madame la Présidente.

Je termine simplement par une réflexion. Nous souvenons-nous suffisamment que les personnes autistes nous ramènent à une réalité qui est parfois difficile à accepter, c'est que nous sommes tous différents et qu'accepter nos différences reste un défi qui est quotidien, à tous les niveaux de pouvoir ? Les personnes en situation d'autisme peuvent nous le rappeler. Je me souviens d'une superbe exposition à la Chambre de photos de ces jeunes qui était remarquable et particulièrement interpellante à ce propos.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Zrihen, sans oublier de saluer la présence du président de cette assemblée, M. Courard, qui me cède gentiment son siège pour quelques instants encore.

Mme Zrihen (PS). - Je pense que je vais m'associer à tout le monde pour dire que nous saluons le fait qu'il y ait un plan, nous en saluons la transversalité. Peut-être qu'il nous semble aussi à tous, et d'après ce que j'ai pu entendre, qu'il est très important qu'il y ait un tableau de bord de cette transversalité pour savoir dans quel délai chacune proposition qui est faite sera exécutée. C'est cela qui importe bien plus à nous, mais surtout aux parents et aux enfants : savoir qui va précisément piloter et surtout quand et comment on va évoluer. Ensuite, il y a le quotidien de la vie de ces enfants et surtout de ces familles.

Sur la prévention et le dépistage, je crois ne pas avoir entendu l'utilisation d'appel à des méthodes qui intègrent vraiment tous les aspects du socio-émotionnel parce que c'est cela qu'il faut faire, je crois, dès qu'il y a un dépistage et surtout un dépistage rapide. Nous qui faisons toujours appel à la fois à la Finlande et au Canada, pourrions-nous examiner ce que vaut cette méthode qui s'appelle « ESDM », soit Early Start Denver Model, qui sous-tend le développement cognitif et social et surtout qui est très attentif très tôt à la manière dont on peut avoir une prise en charge sur la plasticité mentale des enfants autistes que je crois avoir beaucoup trop entendu qualifiés aujourd'hui surtout sur des axes médicaux, d'installations et d'équipements.

Pour les parents qui vivent cela, et qui vivent cela de manière très intensive, je crois qu'il y a là un problème de fond dans cet encadrement dans le fait qu'ils savent que c'est quelque chose qui va impacter la vie de l'enfant et leur vie familiale de manière très importante pendant plusieurs années. Je n'ai pas entendu parler des manières dont on pouvait soutenir vraiment les familles. Souvent ce sont des mères, des mères qui se retrouvent parfois obligées de réduire ou d'abandonner totalement

leur emploi et qui se retrouvent à devoir faire des choix douloureux entre l'ensemble de la vie famille et l'attention qu'elles doivent accorder à ces enfants.

Il y a par rapport à ces enfants aussi tout un volet que l'on n'a pas évoqué, c'est celui de la stimulation. Lorsque ces enfants, pour une série de raisons, ne peuvent pas accéder à l'école parce qu'il n'y a pas assez d'encadrement. On avait évoqué, à un moment donné, le fait que l'on puisse mettre à leurs côtés un soutien éducatif. Quatre heures, tel que c'est donné aujourd'hui, c'est totalement insuffisant. Il faut un accompagnement de vie, mais il faut peut-être aussi un accompagnateur d'activités, ne fût-ce que pour leur donner d'autres opportunités et soulager leur famille. Ensuite, il y a aussi le volet de la formation. J'espère que la lumière qui vient d'arriver éclairera aussi tous nos débats, avec aussi beaucoup de sagesse.

Dès lors, comment peut-on vraiment être à côté de ce qui se passe dans les vies familiales et à côté de ces enfants au quotidien ? Une classe de plus, c'est bien, mais il n'y en aura que huit et ce sera en 2017. Le carnet ONE, je trouve que c'est excellent parce qu'il est important de ne pas se retrouver – comme on l'a tous dit – en train de redire encore et encore toutes les étapes.

Cependant je crois qu'il y a, immédiatement, dans des délais relativement brefs, un soutien fondamental à donner aux familles et à ceux qui s'en occupent. Il y a des enseignants extraordinaires qui sont prêts à faire cette prise en charge, sans attendre ni les décrets ni les décisions ni les notes. Toutefois, ils demandent un minimum de soutien dans leur classe. Au moment où nous disons que l'école nous paraît fondamentale, peut-être pourrait-on, de manière très pragmatique, aussi bien en Wallonie qu'à Bruxelles, s'il vous plaît, apporter ce soutien dans les dispositifs scolaires, de toute urgence. C'est un soutien pour les familles et c'est un soutien, aussi, pour les enfants.

Mme la Présidente. - Merci Madame Zrihen. Si vous le permettez, avant de céder la parole à Mme Gonzalez, je voudrais saluer la présence de l'école communale d'Hamois. Bonjour à Monsieur et Mesdames les enseignants. Vous avez entendu que l'on parlait des enseignants extraordinaires. Mme Zrihen vient de le citer. La marraine de cette classe de sixième primaire n'est autre que notre collègue, Mme Warzée-Caverenne. Bonjour à tous et soyez les bienvenus dans ce Parlement.

(Applaudissements)

La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Je m'associe évidemment à tout ce qui a été dit. J'éviterais la redondance de paraphraser mes collègues – vous connaissez mon style télégraphique. Je m'attarderai plus spécifiquement sur le volet Enfance.

Madame la Ministre Greoli, on le sait, le dépistage des enfants qui présentent des troubles autistiques n'est pas chose aisée et l'on sait également qu'il est difficile de les diagnostiquer très tôt. Vous avez évoqué l'âge de deux ou trois ans. Alors que sur 38 000 naissances en Wallonie par an, 30 000 passent par les consultations ONE, la formation est essentielle pour détecter les signes avant-coureurs des troubles autistiques.

Vous avez évoqué, Madame la Ministre, l'existence d'un module de formation ainsi que l'existence d'un programme spécifique. Comptez-vous intensifier cette formation dans le cadre du plan transversal qui nous occupe aujourd'hui ? Si oui, comptez-vous rendre obligatoires ces formations et les étendre à l'ensemble des acteurs du secteur ? Enfin, comment comptez-vous vous y prendre ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Leal Lopez.

Mme Leal Lopez (cdH). - Tout comme mes collègues, je remercie le travail qui a été fait par les ministres et d'autant plus que ce plan Autisme reprend le plan commun d'action qui sera mené par les trois entités fédérées. On voit déjà qu'il y a des actions, des avancées qui sont établies, mais, évidemment, il faudra préciser davantage par la suite.

J'ai quelques questions. La première concerne les études menées par le KCE et le Conseil supérieur de la santé, qui préconisent des interventions éducatives et qui sont basées sur la science du comportement. Tout comme Infor Autisme, j'aurais voulu savoir, Monsieur le Ministre, pourquoi ces études ne sont-elles pas intégrées dans le plan transversal Autisme.

Ensuite, en lisant les rapports, on constate qu'il y a plus de garçons atteints d'autisme que de filles – quatre à cinq garçons pour une fille. D'où cette différence provient-elle ? C'est une question un peu plus scientifique et peut-être devrions-nous profiter qu'il y a des médecins dans l'assemblée pour en savoir plus.

Une journée de conférence est prévue à l'attention des services afin de leur présenter le nouveau catalogue. Une journée sera aussi consacrée aux familles, pour bien expliquer et appréhender le sujet. Qu'est-ce qui sera à l'ordre du jour de ces conférences, Monsieur le Ministre ? Des dates sont-elles déjà fixées ? Comment ces journées seront-elles renseignées ? Comment cela sera-t-il communiqué au niveau des familles et au niveau du secteur ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Emmery.

Mme Emmery, Députée au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PS). – On parlait beaucoup ce matin d'écoles inclusives. Oui, il y a l'école, il y a l'éducatif, il y a la thérapeutique, mais il y a aussi les loisirs.

Les régions font des choses, que ce soit en matière

de sport ou de loisirs dits culturels. Je voudrais m'adresser aussi à la ministre – qui est ministre de la Petite Enfance, mais aussi de la Culture – et lui demander, par rapport à l'accès que l'on peut insuffler à la culture pour ce public particulier et mettre en avant une initiative qui a été prise tout récemment notre institution théâtrale phare qu'est le Théâtre national, à l'occasion d'une pièce qui a une formidable couverture de presse, d'ailleurs, *Is there life on Mars*. J'ai sous les yeux cette initiative, qui est la réalisation d'un accueil particulier et un petit guide de la présentation. Je vous incite à aller voir ce guide, c'est admirablement bien fait. Il prépare le public à la représentation, lui donne toute une série d'éléments visuels explicatifs et, lors des représentations, il permet aussi un accompagnement très spécifique.

Je crois qu'effectivement, les loisirs – et la culture en particulier – sont parfois une zone de répit, d'ouverture vers le monde. Il faut aussi privilégier cet aspect. La culture n'est pas uniquement un outil. Elle peut, en l'occurrence ici, faciliter l'ouverture au monde.

Ma question est toute simple : soutenons-nous véritablement cette initiative qui demande des moyens et envisageons-nous de l'étendre dans un réseau de lieux ouverts à la problématique ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme El Yousfi.

Mme El Yousfi, Députée au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PS). – Je me joins vos différents collègues pour saluer le fait que ce plan existe et surtout le fait de pouvoir enfin avoir une politique complètement transversale. Je ne me répéterai pas sur différents points. Ma collègue Mme Zrihen l'a dit tout à l'heure et je la rejoins, pour savoir de manière concrète et surtout pour les parents, un plan existe, le souhait de transversalité et de coordination est là, le souhait est là de pouvoir formaliser et d'avoir des *deadlines* et des timings pour voir comment va se concrétiser surtout le volet transversalité.

Je ne reviendrai pas non plus sur différents points, notamment sur le manque de places. Différents collègues en ont parlé et je ne me répéterai pas là-dessus. Le constat est là. Cependant, je voudrais profiter du fait, sur le premier point concernant tout ce qui est état des lieux, que l'on est en commission jointe pour poser quelques questions, notamment sur l'évaluation de l'application de l'accord de coopération avec la Région wallonne. J'ai pu, au nom de mon groupe et d'autres, interpellier notre ministre et la Cocof.

Des réunions ont déjà eu lieu afin de pouvoir rédiger un projet d'accord de coopération sur cette base lors de différentes réunions. Il est apparu qu'il y avait une réticence, à un moment donné, de l'AWIPH, motivée par la crainte d'un surcoût financier pour son organisme. Où en est l'évolution de ce dossier, notamment aussi l'idée de pouvoir apprendre aussi par notre Parlement

francophone bruxellois ?

Le troisième point traite d'un point important que sont l'information et la sensibilisation. On a eu l'occasion à maintes reprises de rencontrer le GAMP et d'autres familles sur ce problème, parce qu'il est primordial que les familles concernées par l'autisme puissent trouver pas mal de réponses à leurs questions et de l'information rapide qui doit être accessible à tous. Ce n'est pas toujours évident de se retrouver dans le dédale institutionnel. À travers ce plan, l'idée de coordination et de coopération va aussi aider les parents à mieux se retrouver dans le dédale institutionnel dans notre pays.

Par rapport au plan Autisme, il vise donc une diffusion de l'information sur différentes pratiques appliquées pour l'autisme fondées sur différentes approches éducatives et thérapeutiques ainsi que les différentes études ou différents avis, souhaite mettre en place un système qui centralise toutes les questions et les informations liées à l'autisme. Pour arriver à cela, une somme de 30 000 euros a été débloquée en cofinancement avec Cap 48. S'agissant du suivi des familles, tant le GAMP que les familles confrontées à la grande dépendance, vivent des situations extrêmement difficiles et pénibles, des collègues l'ont déjà rappelé.

Les familles, souvent aussi des familles monoparentales – des mamans se retrouvant seules dans ce type de situation – se paupérisent. Les services d'accompagnement, qui accomplissent un travail que l'on peut qualifier de remarquable, sont débordés. A-t-on une idée du temps d'attente pour l'obtention d'un soutien de la part des services d'accompagnement ? Quelles aides concrètes sont prévues pour aider ces familles en grandes difficultés ?

Concernant la formation, elle est plus qu'importante parce qu'il est nécessaire que les professionnels qui travaillent avec des personnes autistes, adultes comme enfants, puissent comprendre ce trouble et ainsi permettre une prise en charge adaptée. En effet, la méthode employée par ces professionnels dans ces services est souvent inadaptée et n'est absolument pas toujours actualisée. Ils n'apportent donc pas toujours les acquis nécessaires à tous ces jeunes pour pouvoir évoluer.

Nous avons eu l'occasion d'interroger notre ministre, Mme Fremault, en commission sur la nécessité d'assurer une formation de tous ces professionnels aux bonnes pratiques. À défaut, ce sont les parents qui doivent souvent payer – ils nous l'ont dit – des formations afin d'apprendre eux-mêmes à leurs enfants les bases et les clés d'apprentissage. Or, toutes les formations et tous les soins à la charge des familles ont un coût très élevé, parfois impossible à assumer.

On peut saluer – et on en est heureux – que cet axe important soit intégré dans le plan Autisme. Même si – on a eu l'occasion d'en discuter en commission avec

Mme Fremault – on ne peut pas imposer telle ou telle méthode, par exemple, pour cette formation, on pourrait imaginer qu'elle puisse être réalisée en partenariat avec des parents d'autistes afin que ceux-ci puissent venir expliquer les réalités telles qu'ils les vivent au quotidien et participer à la mise en place de formations adaptées.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Huytebroeck, membre du Parlement francophone bruxellois (Ecolo). - Merci d'avoir organisé ceci, entre autres après les interpellations qui ont eu lieu à la Cocof en octobre et les rencontres avec Mme la Présidente de la Cocof et les associations.

J'ai quatre points rapides. Comme d'autres, nous n'aurons pas l'assurance d'un plan Autisme global sans tous les membres du Gouvernement, ni certainement sans le Fédéral. Je redemande donc ce que j'avais déjà proposé en octobre, à savoir que ce plan soit porté à la Conférence interministérielle de la santé pour avoir un véritable plan fédéral Autisme. Je regrette que l'étude qui est faite par le Fédéral – qui est une bonne étude – sur les bonnes pratiques n'ait pas été intégrée dans ce plan global.

À un autre niveau de pouvoir, il serait intéressant aussi de répercuter les choses au niveau local, puisque des initiatives qui peuvent également être prises au niveau communal.

Deuxièmement, la budgétisation ne me paraît pas claire. Ce que vous présentez, sont-ce de nouveaux bouts de budgets ou reprend-on principalement des budgets existants ? Je ne vois pas la proportion de nouveaux budgets, mais on pourra y revenir plus tard.

Troisièmement, le calendrier. On n'a pas véritablement eu de précisions par rapport à ce calendrier.

Quatrième chose, nous avons eu des exposés des ministres, c'est très bien ; il est bon que plusieurs ministres aient été là. Cela aurait été encore mieux si tout le Gouvernement avait été là, mais cela sera sans doute pour une prochaine fois. Mais la demande était également – et cela a été souligné – l'audition des associations et la mise sur la table d'une question qui n'est pas facile : celle des différentes méthodes et des pratiques thérapeutiques qui améliorent les comportements et la communication. C'était une demande très claire qui avait été faite et j'ose espérer que nous aurons une prochaine séance sur le sujet.

Enfin, je ne peux pas m'empêcher de dire que sur une question globale du handicap, tant que dans le monde politique, les associations, les experts, les travailleurs, nous aurons 90 % de femmes et cela se vérifie ce matin. Cela ne me posera non pas problème, mais question.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Lecomte.

Mme Lecomte (MR). - Merci pour cette matinée extrêmement enrichissante. Je me réjouis personnellement de la création de huit nouvelles classes inclusives. Je viens d'une province qui est un parent pauvre dans beaucoup de domaines et aussi en ce qui concerne les structures qui accueillent les enfants à besoins spécifiques.

Aussi, d'apprendre que ces nouvelles classes inclusives feront l'objet d'un appel à projets ne me rassure pas. Il faudrait effectivement qu'il y ait une répartition géographique idoine. Qui dit couverture de l'ensemble du territoire dit aussi problématique du transport scolaire, qui est d'une grande acuité dans une province telle que la mienne, qui est la plus étendue. Je voudrais simplement que vous y soyez attentifs.

Mme la Présidente. - Ceci clôture les interventions des parlementaires. Je m'adresse à M. le Ministre et à Mmes les Ministres. Je suppose qu'il y en a qui va peut-être prendre la parole pour répondre, peut-être pas à toutes ces interpellations, mais...

(Réactions dans l'assemblée)

Non, chacun. Personnellement, il n'y a pas de souci, je...

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - On n'a pas la prétention d'en avoir un qui puisse répondre pour tout.

Mme la Présidente. - Il n'y a pas de souci. C'était une proposition.

La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Mme la Présidente Kapompole s'en souviendra, lorsque nous avons convenu de ce planning, j'avais évoqué que j'avais une contrainte horaire, devant partir à 11 heures. Vous aurez remarqué que celle-ci est explosée. Par contre, je devrai vraiment partir vers midi. Cela permet malgré tout de donner les éléments de réponse aux questions.

Effectivement, vu l'enthousiasme que cela a suscité, heureusement que l'on n'a pas pu présenter la quinzaine de diapositives qui restait même si, en les présentant, on aurait fourni des réponses à une série de questions qui ont pu être posées. Cependant, c'est mieux de le faire de manière interactive.

Plusieurs – et Mme Defrang-Firket – en premier ressort, se sont émus que tous les membres du Gouvernement ne soient pas associés. On aurait pu se retrouver à 15 membres de l'exécutif, je ne suis pas sûr que l'on aurait gagné en efficacité ni en pertinence. Je m'interroge aussi, puisque j'entends que maintenant que ce plan existe, maintenant qu'il a été porté par quatre ministres, tout le monde regrette que d'autres n'y aient pas été associés. Mais c'est peut-être en voulant à

chaque fois tellement associer tout le monde que l'on n'a pas eu, ces 10 dernières années, un plan qui a pu émerger. Je pense qu'il faut aussi s'interroger dans l'autre sens. Vouloir toujours mettre tout le monde tout le temps autour de la table ne favorise pas nécessairement l'émergence d'une action efficace. Il est évident que nous n'avons pas la prétention de considérer que ce plan est l'apanage d'une formation politique. C'est le concours de circonstances liées aux compétences que nous exerçons qui nous a rassemblés prioritairement autour de la table. Pour ce qui concerne la Wallonie, ce plan a été soumis au Gouvernement, qui a pu pleinement en prendre connaissance et qui, dans la diversité des responsabilités de mes collègues, s'attelle aussi à contribuer la mise en œuvre de celui-ci.

Deuxième élément, Mme Defrang-Firket évoquait les problèmes de calendrier, d'échéance, qu'il n'y a pas de budget précis. Je rappelle que 2017 est la première année qui permet une inscription budgétaire volontariste de crédits, puisque le plan date de quelques mois seulement. Chaque fois qu'un plan est fait, on peut crier à l'urgence, dire que cela ne sert à rien de faire des statistiques, qu'il faut aller de l'avant, mais avec un peu de réalisme, on ne peut pas attendre de ce plan qu'il réussisse en neuf mois ce qui n'a pas été fait en neuf ans. Simplement pour que tout le monde ait un peu d'humilité dans la démarche qui est prononcée.

Madame Defrang-Firket, puisque je reprends dans l'ordre des interpellations, vous posez la question des 10 millions d'euros en ayant le sentiment que ce sont toujours les mêmes 10 millions d'euros dont je parle. Vous avez même évoqué que je les évoque depuis deux ans. Il y a deux ans, je venais de prêter serment ; je ne pense pas qu'à l'époque, 10 millions d'euros étaient prévus pour le plan Autisme. Vous confondez peut-être avec d'autres millions. Toujours est-il que vous connaissez la décision qui a été prise par le Gouvernement wallon de consacrer 30 millions d'euros en six tranches de 5 millions d'euros à des enjeux liés à la grande dépendance. Dix premiers millions d'euros ont déjà pu être engrangés et engagés à l'impulsion, au départ d'ailleurs de mon prédécesseur, Mme Tillieux.

J'ai souhaité que cette nouvelle tranche de 10 millions d'euros soit consacrée de manière spécifique à la question de l'autisme, du double diagnostic et du répit. Il reste encore 10 millions d'euros de tranche disponible. J'ai déjà fait savoir en commission que, sur les 10 millions d'euros restants, je souhaitais que 5 millions d'euros soient consacrés à la problématique du polyhandicap et des cérébrolésions parce que ce sont aussi des thématiques bien particulières pour lesquelles il y a des besoins extrêmement importants.

Les 10 millions d'euros qui ont fait l'objet d'un appel à projets en octobre dernier se sont traduits par une décision du Gouvernement du 22 décembre sur l'attribution de la moitié de ce montant pour des projets situés à Ittre, Martelange, Dison, Pêrulwez, Leuze-en-Hainaut, Braine-le-Château, Vielsalm, Vresse-sur-

Semois, Andenne et Hamois.

Il reste la phase 2, qui a été évoquée par plusieurs d'entre vous, dont Mme Salvi, qui vise particulièrement les notions de double diagnostic et de répit, pour lesquels le jury s'est réuni les jours qui viennent de se clôturer. L'actualité ne m'a pas encore permis de prendre connaissance de la conclusion de leur analyse et des projets qu'ils souhaitent retenir.

J'évoquerai simplement une remarque tout à fait personnelle, puisque plusieurs parlementaires, dont Mme Morreale et Mme Lecomte, ont attiré l'attention sur l'enjeu de la couverture territoriale. Ne perdons pas de vue que cet enjeu de la couverture territoriale doit aussi être mis en balance avec la qualité des projets. Il n'y a pas lieu, pour pouvoir juste dispatcher de manière harmonieuse sur le territoire, de retenir des projets moins qualitatifs, mais qui sont juste optimalement localisés au détriment de projets dont la plus-value est plus largement reconnue, y compris par les acteurs du secteur, puisque le jury est composé de représentants du secteur, pour pouvoir trancher et sélectionner les projets.

Madame Huytebroeck, les crédits. Pour ce qui me concerne en tout cas, quand j'évoque les 10 millions d'euros pour l'appel à projets visant l'autisme, le double diagnostic et le répit, les 4 millions d'euros également nouveaux et récurrents, ce sont des crédits nouveaux. Ce n'est pas du recyclage de crédits existants.

Je profite de l'occasion pour rappeler que depuis mon entrée en fonction, on a augmenté de plus de 20 %. Ce sont 3 millions d'euros complémentaires qui ont été ajoutés à l'AViQ dans ses crédits relatifs au traitement et la prise en charge des cas prioritaires, qui avaient d'ailleurs souffert d'un sous-financement structurel. Avec cela, on a pu répondre à près de 200 prises en charge nouvelles de cas prioritaires de personnes handicapées en situation d'urgence – handicaps souvent complexes. La majorité assez large de ces cas de figure sont des troubles du spectre autistique. C'est un élément important auquel il va être rajouté des crédits complémentaires, parce que les demandes ne sont hélas pas épuisées, courant de cette année 2017.

Nous attendons de voir comment ventiler les 4 millions d'euros inscrits au budget pour le plan Autisme, à lumière aussi de la prise en charge des coûts de fonctionnement découlant de la sélection des projets qui ont été retenus en infrastructures. Cela n'a guère de sens, dans le cadre de l'appel à projets à 10 millions d'euros, de retenir 70 nouvelles places créées aux quatre coins du territoire wallon et de ne pas en garantir les coûts de fonctionnement pour le personnel à devoir engager, et cetera. On va déduire de ces 4 millions d'euros les moyens nécessaires pour faire fonctionner ces places nouvelles. Il est évident que le surplus pourra servir, entre autres, à rencontrer des besoins complexes et urgents.

Madame Defrang-Firket, je m'inscris en faux par

rapport à votre assertion selon laquelle on a diminué le financement des structures. Vous dites : « Cela n'a pas de sens de financer des nouvelles quand celles existantes voient leur dotation diminuer ». C'est faux, c'est juste un jeu d'écritures comptables. Antérieurement, elles bénéficiaient, par le biais de l'AViQ, également de la part de contributions des familles. Désormais, la part contributive des familles, à la lumière du nouveau mécanisme de financement, est directement versée à la structure, à l'institution. Inévitablement, en apparence, la quote-part de l'AViQ diminue puisqu'elle n'intègre plus la somme du subside public et de la contribution personnelle, mais dans les faits, il n'y a eu aucune réduction d'enveloppe à l'égard des structures. C'est juste un chemin désormais différent pour bénéficier du financement. Il est abusif de conclure que l'on a diminué les montants parce que facialement, la contribution nette de l'AViQ apparaît moindre, alors que dans les faits, les sommes des moyens sont toujours présentes.

Quand vous évoquez la pluralité des approches, on n'a pas cherché, Madame Defrang-Firket, à faire plaisir à tout le monde. On a juste voulu être dans une démarche respectueuse de la diversité des approches parce qu'il ne me semble pas que ce soit le rôle du politique, ni du ministre, ni d'un député d'aller dire que telle approche seulement est labellisée, est validée et peut alors être mise en œuvre, alors qu'il y a une telle diversité dans les troubles du spectre autistique et dans le vécu des enfants et des adultes que l'on doit aussi, en respect par rapport aux aspirations des uns et des autres, aux approches thérapeutiques, rester dans la démarche de la prise en compte des diverses écoles qui existent.

Les adultes ne sont nullement négligés, j'en veux pour preuve aussi les moyens financiers complémentaires qui ont été octroyés. Vous me parlez des centres de référence en disant : « On a parlé de celui de Bruxelles, pas celui de Wallonie ». Pour rappel, il y en a deux en Wallonie : le SUSA à Mons, qui « dépend », de manière directe, de la Région et le Centre de ressources « Autisme » à Liège mais, comme il est lié aux polycliniques universitaires Lucien Brull, c'est du ressort de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le SUSA continue d'être notre interlocuteur privilégié, au-delà de ce Centre de ressources autisme à Liège. Ces fonds sont garantis, pérennisés et des moyens complémentaires sont à chaque fois envisagés dès lors qu'il y a des projets à développer.

On cherche aussi entre les deux extrêmes que sont le Hainaut et Liège, sur l'axe N 4, à avoir dans le futur – on y travaille avec le SUSA – une réponse de proximité nouvelle à pouvoir également offrir, mais le dossier n'est pas encore mûr à ce stade.

Vous dites que les textes sont légers, en reprenant les expressions du plan, en disant : « On tentera d'organiser en 2017 ». Oui, il est vrai que quand vous vous faites valider un plan en avril-mai 2016, vous n'avez pas à cette époque 100 % de certitude que les actions que vous souhaitez mener seront toutes mûres pour pouvoir

être mises en œuvre dès 2017 ; on a donc une petite prudence. À l'inverse, si j'avais annoncé d'entrée de jeu : « Ce sera mis en 2017 ! » et si cela n'avait finalement pas été possible, vous m'en auriez fait le reproche également.

Nous avons en tout cas fait œuvre de volontarisme puisque si l'on n'en était pas sûrs en mai-juin, vous avez eu la confirmation dans l'exposé introductif que ce sera bel et bien le cas : il y aura ces formations.

Madame Leal Lopez, vous me questionnez sur les dates de ces conférences et le public. Je ne peux que vous renvoyer vers l'AViQ pour avoir ce détail. Je ne dispose ni du lieu, ni de la date, ni des sujets pour pouvoir répondre à l'instant en séance.

Je vais poursuivre sur votre deuxième interrogation : pourquoi ne pas avoir adjoint toutes les études dans le plan ? C'est simplement parce que celui-ci n'avait pas vocation à être le condensé des dizaines et dizaines d'études et analyses de tous types qui ont pu être réalisées sur la question de l'autisme. Au contraire, on aurait risqué la critique de dire que ce n'était qu'un concentré de choses existantes et un plan qui n'était que « ramplanplan ». En la circonstance, on a évité cette approche.

Madame Rousseaux, toutes vos interventions étaient tellement constructives que j'ai peine à en cibler une. Je vais donc retourner vers Mme Trotta, qui me demandait des chiffres qui finalement ont été procurés par Mme Salvi dans son intervention.

Quant à la programmation des 70 places – pas 70 projets – ce sont 70 places nouvelles qui se ventilent entre 30 places pour enfants et 40 places pour les adultes. J'ai dans ma réplique identifié les communes où ces dossiers allaient se développer. Je ne dispose pas encore de la répartition géographique du deuxième appel. Dès que ce sera connu, vous en serez bien entendu avisée, une fois le Gouvernement ayant validé la proposition faite par le jury.

Vous me questionnez d'ailleurs sur le volet wallon du transport scolaire. En 2007, 12 % des temps de parcours étaient supérieurs à trois heures. Une dizaine d'années plus tard, parce que la concertation s'est faite aussi avec le ministre Di Antonio, on est à la moitié : 6,1 % des temps de parcours sont de plus de trois heures. Cela reste évidemment toujours 6 % de trop, on en est bien conscients.

Le ministre Di Antonio, pour le volet wallon, s'intègre parfaitement dans la démarche, notamment aussi de formation des accompagnateurs de bus pour qu'ils puissent aussi avoir des sensibilités particulières sur la question de l'autisme.

Maintenant, il est évident que diminuer ce temps de parcours impose de revoir les parcours et que c'est parfois bien plus compliqué et plus technique qu'il n'y

paraît. Donc je ne peux pas vous promettre qu'en un claquement de doigts tout cela va être réglé en l'espace de deux ans. Mais en tout cas, d'année en année, on améliore l'épuration et c'est la volonté du ministre Di Antonio, soyez-en sûre.

Madame Moureaux, vous avez évoqué trois choses. Un commentaire sur l'approche médicosociale, telle que ressentie par les familles, versus le propos que j'ai tenu par rapport à la France. On trouvera toujours, dans les interlocuteurs qui sont les nôtres, des capacités à considérer de manière critique le système que nous connaissons en vue de l'améliorer. Il n'en demeure pas moins que, même si ce n'est pas un élément qui doit flatter quelconque orgueil ou constituer une plume au chapeau, en France, dans le cadre des discussions que j'ai pu avoir il y a peu de temps encore avec la secrétaire d'État française en charge de la personne handicapée, il est reconnu qu'il y a, en Wallonie, une prise en charge beaucoup plus appréciée sur les questions de l'intégration sociale. Cela ne veut pas dire pour autant que tout est parfait et que les choses ne doivent pas être améliorées.

Quant à l'association – que vous avez qualifiée de superficielle – des associations de parents, je vous dirai, en toute transparence et honnêteté comme j'en ai l'habitude, qu'en l'occurrence les associations de parents ont pu être largement impliquées dans la rédaction du plan. J'ai connu une difficulté de collaboration plus spécifique avec le GAMP – on ne va pas tourner autour du pot. On va considérer que c'est parce que l'on n'a pas encore trouvé la manière de s'approprier mutuellement de manière constructive, mais la volonté est bel et bien que leur regard puisse aussi inspirer la mise en œuvre du processus. Je ne sais pas si c'est parce que le GAMP est plus bruxellois que wallon, peu importe. L'enjeu est celui-là. Mais toutes les autres associations aux quatre coins de la Wallonie ont aussi pu être associées, pour ce qui me concerne, dans mon volet et on trouvera alors les modalités d'amélioration de la collaboration avec le GAMP et Infor Autisme.

Pour ce qui concerne la diffusion des bonnes pratiques, je pense que c'est effectivement d'abord du ressort du secteur d'identifier, avec l'appui des professionnels, ce qui peut être considéré comme bonne pratique et qui doit faire l'objet d'une diffusion. Je pense que le KCE peut très bien identifier une série de choses. Ce sont des professionnels, ce n'est pas le politique. Le politique, après, peut se charger de favoriser la diffusion de ces bonnes pratiques, mais ce n'est pas à lui à établir les bonnes pratiques. Les choses doivent être claires sur ce qu'est le rôle de chacun. Je suis le premier ambassadeur alors des bonnes pratiques à diffuser auprès des professionnels, des associations et du secteur, mais ce n'est pas à moi à définir, en donnant un bon point ou un mauvais point, ce que sont les bonnes ou les mauvaises pratiques.

Dernier élément – et je clôturerai mon intervention en réplique avec ce propos – Monsieur du Bus, vous

avez été l'un des rares à mettre en exergue la question du double diagnostic et pour rendre à César ce qui est à César, je reconnais que c'est suite à vos interventions régulières vis-à-vis de moi que j'ai pu être sensibilisé à cet enjeu que je connaissais peu et mal au début de mon mandat. Et vous avez achevé de me convaincre, avec les associations de parents, sur la nécessité, au regard aussi des appels lancés par le terrain, de consacrer des moyens particuliers au double diagnostic, d'où le fait que c'est explicitement un des axes qui fait l'objet de ces financements à hauteur de 10 millions d'euros.

Il y aura, dans les projets retenus, des projets destinés à gérer la crise. C'est aussi un élément important sur lequel vous souhaitiez que l'on insiste et bien entendu des mesures de répit.

J'ajoute, dernier élément, que pour pouvoir déterminer au mieux la politique à devoir mener en Wallonie sur la question du double diagnostic, j'ai chargé, il y a une année, un député wallon, l'Ecolo M. Daele, de réaliser un rapport parlementaire sur le sujet dont il me promet les conclusions depuis quelques semaines déjà et donc je les attends avec impatience. Pour être efficace, je précise qu'avant de lancer l'appel à projets de 10 millions d'euros qui visait notamment le double diagnostic, mon cabinet l'a rencontré pour que l'on puisse aussi se nourrir dans le cadre de la rédaction du cahier des charges des conclusions qu'il était déjà en capacité de tirer de son travail de terrain et d'analyse, pour avoir effectivement un appel à projets le plus pertinent par rapport aux besoins déjà exprimés et à devoir rencontrer.

Voilà, Madame la Présidente, les éléments complémentaires que je souhaitais apporter en réponse aux multiples et nombreuses questions qui ont été posées et qui étaient susceptibles de me concerner, nonobstant les compléments de mes collègues.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Fremault.

Mme Fremault, Ministre bruxelloise des Familles, des Personnes handicapées, de l'Action sociale et des Relations internationales. - Je vais essayer d'être la plus brève possible parce que je vais devoir vous quitter dans 10 minutes impérativement.

D'autant plus qu'il y a toute une série de questions qui ont été posées par des députés bruxellois qui ont déjà eu l'occasion, à plusieurs reprises, de m'interpeller, notamment au niveau de la Cocof à ce sujet.

Quelques précisions : sur les listes, Madame Persoons, les différentes administrations – enseignement, handicap, petite enfance – se sont déjà rencontrées au mois de septembre pour trouver le moyen de croiser les différents chiffres et les listes et pouvoir répondre de la façon la plus efficace possible aux besoins qui sont constatés en favorisant les différentes synergies et la réflexion est donc toujours en cours.

La vie privée, bien évidemment, on est attentif à ce droit et à cette liberté fondamentale dans l'ensemble de ses aspects et les formations des professionnels phares ou du secteur doivent être extrêmement attentives et continues à cet égard.

L'évaluation du plan transversal, la mission est confiée au groupe de travail « grande dépendance » issu du conseil consultatif et cela respecte le dialogue continu avec les acteurs.

Je suis tout à fait d'accord avec vous, Madame Moureaux, sur le fait qu'une intervention précoce et adéquate auprès de l'enfant permet un meilleur développement de ses capacités et donc un meilleur pronostic. Nous avons présenté ici, dans le plan – et c'est vrai que d'une certaine manière, si l'on avait eu le temps de pouvoir faire les mesures spécifiques pour Bruxelles, il y a beaucoup qui aurait été répondu en plus. Il y a eu le projet Starter qui a été présenté par M. Prévot, porté par la fondation SUSAS, avec le soutien conjoint des deux Régions et cofinancement de CAP 48 pour un montant de 126 000 euros. Il y a eu l'ensemble des centres de référence dont j'ai parlé. Je peux encore compléter ce qui est dit par le projet de soutien OCAPI dont on a déjà eu l'occasion de parler à différentes reprises, qui est mené au sein des crèches et le service Étoile polaire.

La Villa Indigo, elle offre des séjours résidentiels aux enfants gravement malades qui ont besoin de soins médicaux réguliers – jusqu'à 10 enfants en même temps. Il y a une augmentation de budget, encore en 2017, à la Cocof, pour répondre à l'augmentation des demandes. Cela ne concerne effectivement pas les enfants autistes parce que la convention INAMI l'interdit.

Toutefois, il y a le projet Intermède qui, lui, est spécifique et subventionné par Phare qui propose un lieu de court séjour de maximum 90 jours par an, ouvert à raison de quatre jours et trois nuits en semaine, qui s'adresse à des personnes entre 16 et 35 ans reconnues de grande dépendance. C'est un service qui s'est fait de façon progressive en termes d'ouverture. On a démarré en janvier 2015. Un supplément de 80 000 euros a été investi en infrastructures en 2016 et on a une subvention aujourd'hui à 610 000 euros rien que pour ce projet.

Des places de répit ont été ouvertes dans les centres de jour et d'hébergement. Phare a ouvert cinq places de répit en journée et cinq en nuit, Pilif a aussi ouvert une place de répit. L'Observatoire de la personne handicapée de la Cocof a finalisé une étude sur les solutions de répit et la publication et la présentation de cette étude auront lieu demain à l'occasion des jeudis de l'hémicycle où, je ne doute pas, vous serez nombreux.

(Réaction d'un intervenant)

Les statistiques sont-elles inutiles ? Évidemment, il ne faut pas se focaliser trop sur le nombre de demandes, pas sur la question des statistiques en tant que telles. On

sait que le nombre est important, supérieur à ce que l'on peut réaliser mais l'on doit pouvoir les objectiver aussi et objectiver la spécificité et la manière de répartir les uns et les autres entre le polyhandicap, les cérébraux lésés, le double diagnostic, l'autisme, la question sensorielle. Cette question d'objectivation reste fondamentale et essentielle. Évidemment, ne vous inquiétez pas, on ne passe pas 100 % de notre temps à objectiver les choses. On prend quand même plus d'énergie à créer des places, comme nous l'avons fait maintenant depuis deux ans.

Concernant la création des places à Bruxelles, Monsieur du Bus, j'ai eu l'occasion de m'exprimer à beaucoup de reprises sur le plan pluriannuel d'investissement qui a été lancé à Bruxelles et qui couvrira la période 2016-2020. Il y a 150 nouvelles places qui ont déjà été créées. Les efforts seront poursuivis en 2017. D'ailleurs, toute une série de projets phares vont voir le jour, notamment avec le centre La Braise pour les cérébrolésés.

Transport scolaire, je vous ai dit qu'un courrier avait été envoyé à M. Smet pour programmer une réunion de travail en février. Je suis aussi informée d'expériences d'amélioration de transports scolaires qui sont en projet pilote, notamment au niveau de la Wallonie. Je ne manquerai pas de proposer des avancées à Mme Laanan, aussi en fonction de ce qui se fera dans les autres régions.

Double diagnostic, Monsieur du Bus, vous en avez encore discuté la semaine dernière. Le projet de création en charge de 20 lits est en cours d'élaboration. Il y a quand même quatre ministres qui ont déjà pris beaucoup de temps pour se voir. J'ai été chez Mme De Block. Je lui ai expliqué. Et je lui ai encore écrit cette semaine pour lui dire tout le découragement qui pouvait être le mien de plaider pour ce projet. Vous l'avez longuement fait à travers toute une série de résolutions dans les hémicycles différents sur l'indispensable urgence de mettre en place ce service en particulier.

D'une certaine manière, j'invite les uns et les autres aujourd'hui à pouvoir plaider dans leurs aires de compétences par rapport à Mme De Block. Je ne doute pas que le groupe MR aura à cœur de relayer à leur collègue fédérale cette demande qui est fondamentale aujourd'hui à Bruxelles.

Je peux continuer à écrire, je peux même écrire tous les jours si c'est nécessaire, mais à un certain moment il faudra une pression et un appui politique très spécifique sur ce dossier-là. On ne peut pas vivre éternellement de bonnes intentions et certainement pas dans des dossiers aussi sensibles.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

Mme Greoli, Ministre communautaire de la Culture et de l'Enfance. - Je vous remercie, Madame la

Présidente.

D'abord, répondre à l'interpellation ou à la question de Mme Emmery. J'invite vraiment tous ceux qui ont encore un petit trou dans leur agenda, puisque cette pièce est au programme jusqu'au 28 janvier, d'aller voir *Is there life on mars*. Pourquoi ? Parce que non seulement c'est une pièce remarquable, mais qu'en plus le travail qui a été fait par les acteurs, la troupe et le Théâtre national permet un exemple extraordinaire de ce qui est une vraie médiation culturelle, c'est-à-dire une vraie capacité de rencontre entre une œuvre, des artistes et un public.

Vous l'avez souligné et je le souligne également, c'était vraiment le bon timing pour mettre cette initiative en valeur, sachant que – soyons bien clairs – que ce soit au niveau de l'enfance, de l'enseignement ou de toute une série d'artistes, il y a vraiment des rencontres multiples. Merci d'avoir mis celle-là en évidence aujourd'hui. C'était un excellent exemple.

Deuxième aspect, Madame la Présidente – si vous le voulez bien et sans, je l'espère, embêter mes collègues et l'assemblée – je vais répondre globalement à l'ensemble des questions qui ont été posées sur la formation. Je pense que ce sera plus simple que de commencer à sectionner celles-ci.

Par rapport au public cible, je vais commencer par les familles, puisque divers représentants nous ont interrogés sur la formation à destination des familles.

Première chose, sur Bruxelles, il y a une possibilité d'organisation soit de conférences, soit de journées de formation destinées aux familles et des financements peuvent être octroyés via le service Phare. Pour être très pratique, il y a un formulaire accessible sur le site, téléchargeable en ligne. Par ailleurs, il y a une subvention octroyée par ma collègue pour une journée de sensibilisation à Bruxelles, appelée « Opération Chaussettes bleues » et portées par l'ASBL Autisme en action.

Pour ce qui concerne la Région wallonne et des initiatives soutenues en collaboration avec l'AViQ à destination des parents, un dispositif relativement important est mis en place : cinq journées de formation décentralisée qui permettent d'accueillir environ 500 personnes et dans le catalogue des formations 2017-2020 de l'AViQ, il y a des modules de formation qui seront organisés à trois reprises, avec quatre thématiques à destination des familles : Autisme, pour pouvoir l'aborder avec des définitions et des caractéristiques ; Autisme et communication ; Autisme et activités quotidiennes ; et enfin, Autisme et gestion du comportement. Ils espèrent comme cela pouvoir organiser en trois ans 12 modules – trois fois quatre – et pouvoir accueillir et accompagner 180 personnes.

Cela, c'était pour tout ce qui était à destination des familles.

Passons des familles à la formation initiale.

Mon collègue, M. Marcourt, n'est pas présent dans la salle aujourd'hui, mais il m'autorise à vous dire, après l'avoir consulté, qu'effectivement, il a bien intégré, dans le cadre de ses réflexions et d'une note à venir sur la formation initiale des maîtres, la dimension de la détection de tout ce qui était – je vais dire – « dys- » en particulier, dysphasique, et cetera, ainsi que de l'approche spécifique aux enfants porteurs de handicaps, en particulier de l'autisme.

Par ailleurs, lui et moi réfléchissons dans le cadre de l'application de l'article 123 du contrat de gestion de l'ONE à la formation de base de tous les métiers de l'accueil. Nous avons aussi pour l'instant en travail une formation initiale revue, peut-être allongée en fonction des fonctions occupées et qui tient encore mieux compte des besoins des enfants et de la capacité à appréhender le handicap.

Cela, c'était pour tout ce qui était formation initiale.

Pour tout ce qui concerne les formations continuées, je vous ai fait part d'une série d'entre elles tout à l'heure, mais je vais peut-être être plus précise.

En ce qui concerne les acteurs de terrain et pour tout ce qui est le 0-3 ans, en Région wallonne, il y a un projet qui s'appelle « Petite enfance », qui accompagne les équipes et qui concerne, de manière vraiment une forme d'intervision et de supervision, 174 enfants. Madame Moureaux, pour répondre particulièrement aux questions de la détection et de l'accompagnement, cela veut dire aussi de la réduction des risques dès la plus petite enfance, si je prends ces 174 enfants qui sont accompagnés, 18 sont porteurs de troubles envahissant du développement alors que 79 sur les 174 enfants ont pour l'instant une difficulté au développement qui est non identifiée et qui est en cours de diagnostic. C'est bien ce que l'on disait, il y a bien eu identification d'une difficulté, mais – je le rappelle – le personnel encadrant de la Petite enfance n'est pas là pour faire des diagnostics, mais pour être suffisamment formé et sensible aux difficultés afin de pouvoir, à un moment donné, en collaboration avec les parents et les travailleurs médicosociaux, les renvoyer vers les personnes appropriées ou qualifiées pour les accompagner.

Dans le cadre de la formation initiale des professionnels de l'enfant, dont j'ai dit qu'elle était pour l'instant en réflexion avec mon collègue, M. Marcourt. Il y a un travail à la fois sur tout ce qui est travailleurs médicosociaux, mais aussi les médecins.

Dans les formations continuées, il y a là aussi un travail avec tout ce qui est médecins, dans la continuité.

Je prends encore un autre exemple, c'est pour le personnel des SASPE, donc des Services d'accueil spécialisé de la petite enfance, ils sont aussi formés à

l'échelle ADBB, c'est-à-dire tout ce qui concerne les signaux d'alerte du retrait relationnel. Il y a une formation continuée qui est aussi importante et qui donne à tout ce qui est milieu d'accueil, soit 0-3 ans soit 3-12 ans, organisée par l'ONE afin d'être vraiment des lieux d'accueil inclusif.

On est donc avec un certain nombre de choses qui existent déjà et il y a un certain nombre de choses qui sont en train d'être amplifiées. En ce qui concerne le site ONE Excellencis, qui est le site de formation en ligne, les modules existent, mais de nouveaux modules sont en cours de réflexion. Je n'ai pas besoin de vous dire que les recherches dans l'accompagnement, dans le diagnostic et dans les réponses adéquates à apporter aux situations de handicap, et en particulier aux situations dans le spectre de l'autisme, font que les modules supplémentaires que l'ONE souhaite mettre en ligne nécessitent un peu de temps. À partir de quatre modules actuellement disponibles, il y en a une série d'autres qui sont actuellement en développement.

Je pense avoir fait le tour d'à peu près toutes les questions qui portaient autour de la formation en fonction des publics cibles.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns, Ministre communautaire de l'Éducation. - Comme mes collègues, excusez-moi de ne pas pouvoir peut-être entrer dans le détail de toutes les questions, mais on a d'autres occasions d'approfondir certains des sujets en commission. Ce sera donc avec beaucoup de plaisir.

Madame Defrang-Firket, vous citez l'exemple de la France et de son plan Autisme. Je voudrais peut-être quand même rappeler – et un de mes collaborateurs du cabinet s'est rendu dernièrement à Paris pour un colloque – qu'une des premières choses que les Français nous disent quand on va chez eux, c'est qu'ils nous remercient pour la qualité de nos écoles et qu'ils nous signalent qu'ils nous envoient encore énormément d'élèves. Bien sûr, ils avaient peut-être un plan, mais quand on regarde de manière très globale, il y a encore énormément d'élèves dans nos centres, dans nos internats, dans nos écoles, qui sont des élèves français.

Par rapport à votre question sur les classes inclusives, question qui a été rejointe par M. Lecomte sur la répartition géographique, je suis comme vous. Je pense que c'est très important qu'il y ait une répartition géographique, mais il faut aussi que cette répartition corresponde à des besoins et à des projets qui sont créés en collaboration entre les parents, l'équipe pédagogique, voire aussi des associations. On travaille et on est en contact régulier avec des associations. C'est, à mon sens, comme cela que cela pourra le mieux marcher.

L'appel à projets, on le prépare pour le moment avec des partenaires qui sont les réseaux d'enseignement, parce que c'est important qu'il y ait une bonne

répartition géographique, mais c'est important aussi qu'il y ait une bonne répartition dans l'ensemble des réseaux pour que chacun, chaque réseau, puisse jouer son rôle. Je voudrais vous rassurer par rapport à ce point d'attention. On y est sensible.

Par rapport à ce que vous signalez des dernières ouvertures de places à Bruxelles et dans le Brabant wallon, dans le Brabant wallon, il y avait réellement un problème important de transition entre le maternel, le fondamental et le secondaire. C'est pour cela que l'on a ciblé cette création. À Bruxelles, il y avait réellement un problème de places dans le maternel et dans le fondamental. C'est pour cela que l'on a créé cette école. Vous avez évidemment des différences de montants. Dans les montants que j'ai cités par rapport aux créations d'écoles, c'est tout simplement un montant plus important parce que c'est le réseau WBE, qui est le réseau organisé par notre fédération.

Concernant la question de Mme Trotta sur un cadastre et les chiffres du nombre de places, et cetera. On travaille sur cette question avec des associations, dont notamment l'APEPA pour, quand on reçoit des demandes en urgence – parce qu'il faut bien distinguer deux éléments : les demandes en urgence de parents qui ont besoin d'une place tout de suite ou de parents qui nous disent : « Dans deux ans, l'endroit où mon enfant est ne pourra plus correspondre, je suis en recherche ». Il n'y a pas aujourd'hui énormément de demandes en urgence. Il y en a pour le moment quatre qui sont bien connues du cabinet. On travaille, je l'ai dit, avec l'administration et les associations pour essayer de répondre le mieux possible à ce type d'urgence.

En ce qui concerne Mme Salvi et la question sur le site Enseignement.be, c'est vrai, cela faisait partie du plan tel qu'on l'a lancé au mois d'avril. Aujourd'hui, il n'y a pas encore de pages spécifiques dédiées et l'on ne perd pas cela de vue, mais on a mis la priorité sur la rédaction des outils pédagogiques. J'ai parlé tout à l'heure de la fiche spécifique « autisme » qui va s'intégrer dans l'ensemble des fiches à l'attention des élèves à besoins spécifiques. J'ai parlé tout à l'heure du manuel et j'y reviendrai pour répondre à Mme Rousseaux. On s'est donc focalisé sur la construction des outils et on ne perd pas de vue le fait de consacrer une page spécifique.

Ma collègue a répondu parfaitement sur les formations, je l'en remercie.

Madame Morreale, vous parliez des 97 % du capital période. Je voudrais quand même rappeler que ce pourcentage résulte d'un accord avec les partenaires de l'éducation, notamment les organisations syndicales, qui datent d'il y a plusieurs années. Quand on a évalué les besoins en termes d'enseignement spécialisé, les moyens financiers disponibles à l'époque – c'était M. Hazette, de mémoire – n'ont permis que de prendre en charge 92 % du coût de ces nouveaux besoins. Aujourd'hui, on en est à 97 %. On a donc quand même amélioré la situation.

Maintenant, cela dépend clairement des situations budgétaires, cette possibilité d'augmenter et d'arriver à 100 % au niveau de l'utilisation du capital période.

Par rapport à la formation continuée, il y a effectivement une différence qui existe entre le spécialisé et l'ordinaire, au-delà de la formation obligatoire. Il y a une égalité sur l'information. Quand je parle d'information continuée obligatoire, ce sont les trois jours obligatoires. Il y a la même base pour tout le monde. Après, il y a une possibilité qui existe et qui est – je vous le concède – bien réelle : six demi-journées pour le spécialisé et 10 demi-journées pour l'ordinaire. Cela date aussi de l'époque de M. Hazette et de M. Nollet qui avaient des compétences réparties à ce moment-là. Le ministre Hazette, qui avait le spécialisé, a jugé qu'augmenter le nombre de jours de formation contenait un risque : celui de déstabiliser les équipes. Cela a été fait à l'époque. Dans le cadre du pacte où l'on réfléchit à l'amplification de la formation continuée pour l'ensemble des enseignants, on pourrait remettre ce sujet en débat. Je n'y vois, en tout cas, aucun problème.

Madame Rousseaux, par rapport à la question précise de la somme des 5 400 euros pour le SUSA, c'est le SUSA lui-même qui a budgété cette demande. Cela ne concerne pas l'impression des flyers ni des manuels. Cela concerne uniquement la construction des contenus. Je tenais quand même à le préciser parce que cela change un peu le rapport à la somme.

Madame Maison, par rapport à la perversion du système par rapport au CEB, je vous rejoins et cela ne concerne pas que le cas que vous citiez. Cela concerne d'autres enfants qui, pour des raisons x ou y, se retrouvent à ne pas souhaiter réussir le CEB pour pouvoir intégrer le différencié qui leur amènera un meilleur soutien. C'est un débat très large qui va bien au-delà du débat spécifique pour les enfants qui sont porteurs de troubles autistiques. Je pense que l'on aura ce débat, dans le cadre de la construction du tronc commun. L'avis numéro trois du pacte a des orientations. Ces orientations sont aujourd'hui mises en débat dans les instances. De ce qui me revient, l'apport de l'enseignement de cette première ou cette deuxième différenciée reste quand même qualitativement important. On doit bien y réfléchir quand on va mettre en œuvre ce qui est imaginé aujourd'hui dans le pacte. C'est un point d'attention que nous avons tous et je vous remercie de l'avoir souligné.

J'ai essayé de répondre à une partie des questions et je pense que l'on reviendra en commission sur certains des dossiers.

Mme la Présidente. - Merci beaucoup, Mesdames les Ministres, Mesdames et Messieurs les parlementaires. Je sais que c'est un peu frustrant parce que l'on ne sait pas faire un deuxième tour et redonner la parole aux parlementaires, mais je pense que tout le monde aujourd'hui a un agenda hyper chargé, puisque

nous avons une plénière à 14 heures, qu'il y a des conférences des présidents, qu'il y a Gouvernement aussi.

Je voudrais vous remercier tous et toutes de votre participation active. Je pense que nous devons continuer en tout cas ce débat dans les commissions respectives, mais pourquoi pas, dans quelque temps, refaire une commission conjointe avec les différents partenaires et de manière transversale avec d'autres ministres.

La parole est à Mme de Grootte.

Mme de Grootte. Présidente du Parlement francophone bruxellois. - Comme Mme Gahouchi a souligné la présence des uns et des autres, je voulais souligner la présence de deux associations dont on a parlé qui sont à la fois le GAMP et « Autisme en action », et dire en fait à nos collègues Wallons de ce Parlement, mais qui ne seraient pas Bruxellois, que chaque rentrée parlementaire du Parlement francophone ou bruxellois se fait sur l'autisme. En fait, chaque année, notre rentrée parlementaire se fait sur l'autisme avec un *sitting* du GAMP, un *sitting* un peu chahuteur, et avec une rencontre entre les députés, le GAMP et le cabinet de Mme la Ministre Fremault.

Suite à cela, il y a eu vraiment cette prise de conscience. C'est pour cela que le PFB, je remercie Mme Defrang-Firket de l'avoir mentionné, tous partis confondus, a demandé d'avoir cette rencontre conjointe. Faisons cela sur d'autres sujets beaucoup plus souvent si l'on veut répondre aux citoyens qui se posent des questions sur les cloisonnements qui ont été évoqués par plusieurs de mes collègues dans beaucoup d'autres matières. Faisons cela. Je nous invite, moi y compris, faisons cela de façon plus fluide, plus rapide. Du coup, on n'aura pas cette énorme demande de questions qui arrivent toutes en même temps. Il y aura quelque chose, un décroisement qui sera bien mieux perçu aussi par ceux à qui on s'adresse.

Mme la Présidente. - Je vous souhaite à tous et à toutes un excellent appétit.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, aux présidentes et aux rapporteuses pour l'élaboration du rapport.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 12 heures 28 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Virginie Defrang-Firket, MR
Mme Julie de Grootte, Présidente du Parlement francophone bruxellois
Mme Caroline Désir, Députée au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et membre du Parlement francophone bruxellois, PS
M. André du Bus de Warnaffe, Député au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et membre du Parlement francophone bruxellois, cdH
Mme Nadia El Yousfi, Députée au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et membre du Parlement francophone bruxellois, PS
Mme Isabelle Emmery, Députée au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et membre du Parlement francophone bruxellois, PS
Mme Céline Fremault, Ministre bruxelloise des Familles, des Personnes handicapées, de l'Action sociale et des Relations internationales
Mme Latifa Gahouchi, PS
Mme Virginie Gonzalez Moyano, PS
Mme Alda Greoli, Ministre communautaire de la Culture et de l'Enfance
Mme Évelyne Huytebroeck, membre du Parlement francophone bruxellois, Ecolo
Mme Joëlle Kapompole, PS
Mme Clotilde Leal Lopez, cdH
Mme Carine Lecomte, MR
Mme Joëlle Maison, Députée au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et membre du Parlement francophone bruxellois, DéFI
Mme Christie Morreale, PS
Mme Catherine Moureaux, membre du Parlement francophone bruxellois, PS
Mme Caroline Persoons, Députée au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et membre du Parlement francophone bruxellois, DéFI
M. Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine
Mme Jacqueline Rousseaux, membre du Parlement francophone bruxellois, MR
Mme Véronique Salvi, cdH
Mme Marie-Martine Schyns, Ministre communautaire de l'Éducation
Mme Graziana Trotta, PS
Mme Christiane Vienne, PS
Mme Olga Zrihen, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

ABBB	alarme détresse bébé
ADEPS	administration de l'éducation physique et des Sports
APEPA	Association de Parents pour l'Épanouissement des Personnes Autistes
APPA	Association pour les praticiens hospitaliers et assimilés
ASBL	Association Sans But Lucratif
AViQ	Agence pour une Vie de Qualité
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
CEB	certificat d'études de base
CMI	cellule mobile d'intervention
Cocof	Commission communautaire française
Cocom	Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
ESDM	Early Start Denver Model
GAMP	Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Place pour personnes handicapées de grande dépendance
IFC	Institut de Formation Continuée
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
KCE	Centre fédéral d'expertise des soins de santé
OCAPI	Organisation et Coordination de l'Aide Précoce pour l'Inclusion
O.N.E.	Office de la Naissance et de l'Enfance
PFB	Parlement Francophone Bruxellois
Phare	Personne Handicapée Autonomie Recherche
PO	pouvoir organisateur
SASPE	Services d'Accueil Spécialisés de la Petite Enfance
SUSA	Service Universitaire Spécialisé pour personne avec Autisme
TEACCH	Treatment and Education of Autistic and related Communication Handicapped Children
VUB	Vrije Universiteit Brussel
WBE	Wallonie-Bruxelles Enseignement